Les cahiers du C.G.H.M.L.

n°26
Haut-viennois victimes de la Terreur

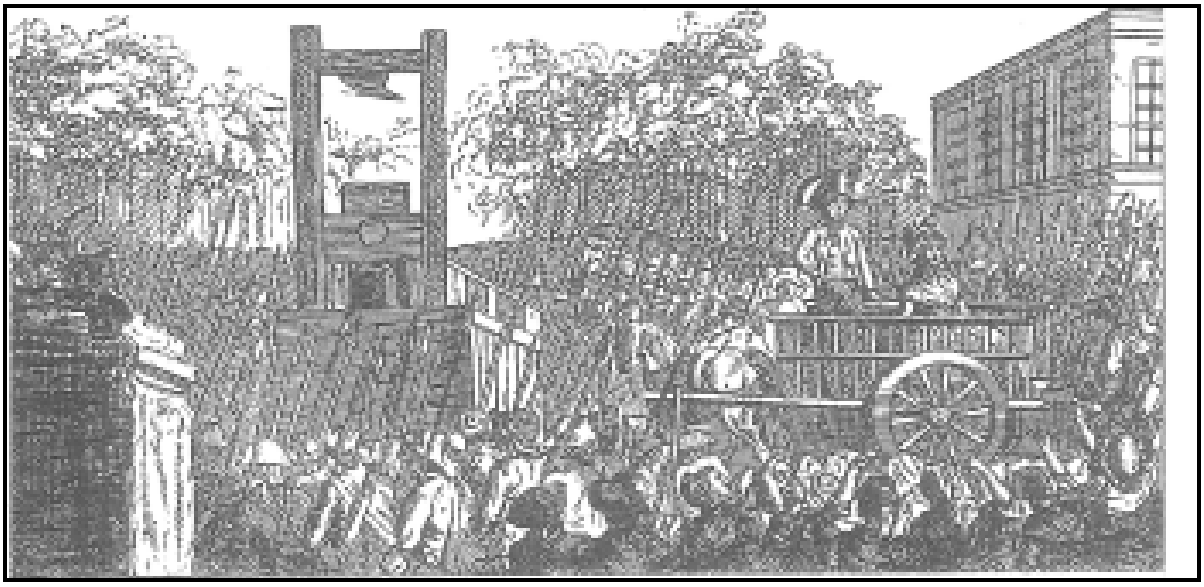

par
Bernard Granet **1999**

Cercle de Généalogie et d'Histoire des Marchois et Limousins
54 rue Pierre et Marie Curie - 87000 LIMOGES

Ce relevé a été dépouillé, corrigé, mis en forme et édité par le Cghml grâce à la participation de ses bénévoles et de ses employés.
Ce travail est protégé par le CODE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (loi n° 92-597 et décrets suivants).
Tout extrait, toute reproduction et adaptation en vue d'une réutilisation ou d'une diffusion, quel que soit le support utilisé (papier, photographie argentique ou numérique, microfilm, CD-Rom ou usage Internet…) sont illicites et donc rigoureusement interdits.
Toute infraction à ce code constituera une contrefaçon et pourra faire l'objet de poursuites par le Cghml.

AVERTISSEMENT

Dans ce cahier, nous avons tenté de regrouper tous les HAUT-VIENNOIS, natifs ou habitants de notre département, qui ont été massacrés, guillotinés et fusillés entre 1792 et 1796, sur l'ensemble du territoire français.

Nos recherches se sont appuyées sur les documents de la Série L. (Archives révolutionnaires), les ouvrages de Pierre Gaumy, de l'abbé André Lecler, d'Emile Campardon, d'Hector Fleischmann, du bourreau Charles-Henri Sanson, de Patrick Huchet et de divers autres.

Nous avons cherché à compléter ce qui existait, par des recherches dans les registres paroissiaux et de l'état civil, dans le nobiliaire de l'abbé Joseph Nadaud, auprès du Conservateur du cimetière de Picpus, aux Archives Départementales de la Charente-Maritime, du Morbihan, de l'Yonne et du Vaucluse, et avec l'aide de Daniel Brionnaud, qui a effectué des recherches aux Archives Départementales de la Seine / Fichier Rathelot.

Cela nous a permis de faire le point, de compléter certaines dates de naissance et filiation, et de trouver d'autres suppliciés à Rochefort, Rennes, Avignon, Auxerre, Vannes, Auray et Quiberon. Des lacunes subsistent.

Ces victimes se répartissent ainsi :

I	- LIMOGES	11	1 massacré, 10 guillotinés
II	- PARIS	33	3 massacrés, 30 guillotinés dont 7 femmes
III	- BORDEAUX	1	guillotiné
IV	- LAVAL	1	fusillé
V	- ROCHEFORT	2	1 guillotiné, 1 fusillé
VI	- RENNES	1	guillotiné
VII	- AVIGNON	1	guillotiné
VIII	- ERNEE	1	fusillé
IX	- AUXERRE	2	guillotinés
X	- VANNES	6	
	- AURAY	5	
	- QUIBERON	5	16 fusillés dans "l'Affaire de QUIBERON"
XI	- autres martyrs à identifier		

Au total 69 victimes, dont 4 massacrés, 46 guillotinés et 19 fusillés.

Bernard GRANET

INTRODUCTION

nos ancêtres haut-viennois sous la Terreur

La population

La population haut-viennoise compte alors 265 000 habitants répartis dans 6 districts : Limoges - Le Dorat - Bellac – Saint-Junien – Saint-Yrieix – Saint-Léonard. Ils sont 24000 à Limoges.

Pour 80%, ils sont laboureur, métayer, journalier, taillandier, rodier, charpentier, peigneur de chanvre, tisserand, sabotier, tailleur d'habits, etc. Dans les villes, ils sont cordonnier, boulanger, marchand-boucher, cartier, espinglier, sargetier, maître-orfèvre, maître-imprimeur, marchand-libraire, notaire public, avocat, procureur, ...

Mais il existe une rupture entre la population des villes et celle de nos campagnes. Les premiers réclament du travail et du pain ; les distractions leur sont procurées par les cérémonies patriotiques, les défilés de mascarades antichrétiennes et les réunions très animées de la Société populaire. Le monde rural, qui est assuré d'une maigre mais certaine nourriture, constate que la révolution n'a pas apporté les changements qu'il avait souhaités et réussis à faire inscrire dans le cahier de doléances de chaque paroisse.

Nos braves ancêtres villageois n'ont pas été touchés par les courants philosophiques des «Lumières » et sont restés fidèles à leur Seigneur local et à leur curé, qu'ils protègent et cachent si nécessaire en cas de menaces.

Les troubles

Nos ancêtres se sentent heurtés dans leurs convictions, leurs habitudes et leur mode de vie ancestral, lorsqu'ils sont tenus au courant des nouvelles lois et devant les agissements des « patriotes » campagnards.

En effet, en mars 1792, de Janailhac aux Cars, via Nexon, Lavignac, une bande armée bat les campagnes pour faire disparaître les signes apparents de l'ordre ancien. Ils saccagent les châteaux, vident les étangs, ouvrent les greniers et les caves, enlèvent les provisions et se font servir de copieux repas chez les nobles et les notables.

Les symboles nouveaux

Beaucoup d'églises sont fermées ou transformées en Temple de l'Être Suprême ; Saint-Pierre-du-Queyroix devient fabrique de salpêtre.

Les fêtes de la Raison, de l'Être Suprême, les prestations de serments lors de grands rassemblements, chargés de symboles nouveaux, sont destinés à stimuler l'esprit civique et à exalter les vertus de la Révolution.

Les changements

Le calendrier révolutionnaire prend effet à compter du 24 octobre 1793.

Les assignats sont utilisés comme monnaie papier.

L'état-civil est créé le 20 septembre 1792 ; certains se refusent à faire la déclaration de naissance de leur enfant.

Le système métrique est légalisé, mais tous répugnent à l'adopter.

Nouvelles lois et événements

- 12 juillet 1790 - Vote de la Constitution civile du Clergé.
- Départ en exil de nombreux prêtres et de nobles.
- 27 mai 1792 - Loi sur la déportation des prêtres réfractaires.
- 10 août 1792 - Massacre des Gardes suisses aux Tuileries. Emprisonnement de la famille royale. Chute de la royauté.
- 26 août 1792 - Loi ordonnant aux prêtres réfractaires de quitter le pays dans les 15 jours.
- 2 septembre 1792 - Début des massacres dans les prisons de Paris : 1300 victimes.
- 21 janvier 1793 - Mise à mort du roi Louis XVI.
- 23 mars 1793 - Loi ordonnant la déportation des prêtres réfractaires.
- 2 juin 1793 - La Convention décrète l'arrestation de 29 députés girondins.
- 1e août 1793 - La Convention décrète la guerre « totale » contre la Vendée.
- 17 septembre 1793 - Vote de la loi des suspects. De ce texte, on fait débuter la « grande Terreur ».

Les résistances dans nos campagnes

Une opposition aux lois nouvelles se manifeste en divers endroits de la Haute-Vienne.

A Saint-Yrieix, à Séreilhac, à Saint-Laurent-sur-Gorre, à Saint-Mathieu, à Maisonnais, à Marval, à Vayres, à Rochechouart, etc.., des rassemblements dits « séditieux » ont lieu, des occupations de locaux et des agissements violents sont constatés : contre l'absence d'un curé, contre l'installation du nouveau curé constitutionnel, contre la descente des cloches ou contre l'interdiction qui en est faite de les utiliser, contre les opérations de levée des Volontaires, contre le recouvrement de la nouvelle

taxe foncière, etc.. Les éléments moteurs de ces résistances et violences, ainsi que des notables, sont arrêtés et déférés à Limoges devant le tribunal criminel. [1]

Le Jury d'alors est très conciliant, malgré la gravité des faits reprochés, et ces Ancêtres, qui ont fait montre d'une inconsciente détermination, vont miraculeusement conserver la vie. A Limoges, en mars 1792, le Club des Jacobins dénonce aux Représentants du Peuple, envoyés en mission à Limoges, 29 Citoyens de la ville qui, depuis le début de la révolution *« avaient manifesté les sentiments les plus opposés à la Liberté et à l'Égalité »*. Ils seront acquittés. Le triste arriviste Jean-Jacques-Benoist Gonneau fait alors observer au Club des Jacobins, que si des coupables ont échappé au glaive de la loi, *« c'est parce que les jurés étaient dans d'aussi mauvais principes que ceux sur le sort desquels ils avaient à se prononcer.»* Pierre Dumas, président du tribunal criminel, est alors démis de ses fonctions et emprisonné. Gonneau est élu à sa place, se met aux ordres du Club des Jacobins et se plaint qu'aucun dossier ne lui soit transmis ! ! !

Voici la « révolution glacée » ou Terreur : Ordre est donné d'arrêter tous les ci-devant privilégiés et les prêtres réfractaires. A Limoges, de mars 1793 à février 1794, 350 personnes sont déclarées suspectes, 265 sont emprisonnées, 60 mises en état d'arrestation à leur domicile.

Durant un siècle, une chape de plomb a pesé sur les dossiers de nos malheureux compatriotes qui, pour la presque totalité ont été très injustement condamnés et mis à mort, parfois sans défenseur, sans interrogatoire à l'audience et parfois dans une confusion extrême.

L'Abbé André Lecler et Pierre Gaumy ont effectué un travail énorme pour retrouver toutes ces victimes ; de même que les abbés Guillon et Guibert, et bien d'autres. Nous avons une de ces victimes dans un registre d'état civil où l'acte a été transcrit 31 ans après sa mort, deux en Série L. (pour le séquestre de leurs biens) et six autres aux Archives Départementales du Morbihan, impliquées dans les débarquements de Quiberon (sur les seize prouvées).

« Quelques personnes, croyant prêcher la concorde, conseillent de laisser ces souvenirs s'éteindre dans l'oubli... »

« ...On a craint aussi de secouer la poussière qui commençait à recouvrir les actes de cette lugubre époque, comme s'il devait s'en dégager de malfaisantes effluves. »

« C'est un tort, car l'histoire est un enseignement pour mieux se garder. »

« Sans doute, on doit des égards aux vivants, mais on doit aussi la vérité aux morts, et l'histoire serait indigne de la considération qu'elle a acquise de tout temps parmi les hommes, si elle se prêtait complaisamment à niveler le crime et la vertu... »

Abbé André LECLER

[1] Voir annexe 1

LES VICTIMES

Chapitre I

LIMOGES

1- Abbé Jacques CHABROL (1742/1792)

Fils de Barthélémy Chabrol et d'Anne Ragot, il est baptisé à Saint-Michel-des-Lions le 20 octobre 1742.

Prêtre "habitué" de Saint-Michel-des-Lions, il refuse le serment schismatique. Surnommé "le Milon de Crotone", en raison de sa taille et de sa force hors du commun, il est également *"chirurgien rebouteux"*, fabricant d'onguents et d'élixirs, et il demeure rue des Combes. Il détient, dans un placard, un fusil à deux coups.

Le 16 juillet 1792 à 6 heures du soir, il est massacré par les émeutiers près de la Fontaine des Filles-Notre-Dame, actuellement Fontaine-des-Barres.

Son corps mutilé, après avoir été déposé dans la chapelle Saint-Antoine du cimetière des Arènes, est mis en terre vers minuit *"par ordre de l'autorité"*, en raison de la grande émotion en ville et de la tension extrême.[2]

Il sera fait Vénérable de l'Eglise.

2- Jean-Claude LAMBERT (1723-1793)

Natif d'Arnac-le-Duc (Côte-d'Or), bourgeois, il est entreposeur de tabacs à Eymoutiers depuis 15 ans.

Sous l'accusation *"d'émigré, rentré en contravention aux lois"*, il est guillotiné le 30 mai 1793 à 3 heures et demi du soir, âgé de 70 ans.

3- Abbé Paul ESMOINGT de La GRILLIERE (1748-1793)

Né le 27 février 1748 à La Grillière, paroisse de Saint-Junien-la-Brégère, canton de Royère (Creuse), il est fils de Pierre Esmoingt, écuyer, seigneur de La Grillière, et de Geneviève de Romanet de Beaune.

Curé d'Eymoutiers, il refuse de prêter serment, et vit caché dans sa paroisse.

Accusé de "crime d'émigration", il est guillotiné le 24 brumaire an II (14.11.1793) à 11 heures.

Sera Vénérable de l'Eglise.

---

[2] BSAHL - LXX : le meurtre de l'abbé Chabrol, par A. Leroux

4.5.6.7. *guillotinés du 21 novembre 1793*

Tous quatre prêtres réfractaires, restés au pays, ils s'étaient fait établir des passeports, "*ce qui les fait présumer être rentrés en France*" (émigrés rentrés). Il seront guillotinés le 1er frimaire an II, lendemain de la fête de "la Raison.", de demi-heure en demi-heure. Ont été faits "Vénérables de l'Eglise". Commémoraison le 21 novembre.

- Abbé Jean-Joseph REYMOND (1760-1793)

Né le 9 février 1760 à Eymoutiers (paroisse Notre-Dame), fils de Pierre et de Josèphe Lavergne, il sera vicaire à Bonnac-la-Côte. Il est guillotiné à 4 heures du soir.
Plaque commémorative dans le chœur de l'église de Bonnac.

- Abbé Jean-Baptiste REYMOND (1733-1793)

Né le 8 septembre 1733 à Eymoutiers (paroisse Notre-Dame), fils de Jacques et de Françoise Larue, il est l'oncle du précédent. Il est curé de Bussy-Varache, canton d'Eymoutiers, et sera guillotiné à 4 heures 30.

- Abbé Pierre-Psalmet CRAMOUZAUD (1732-1793)

Né le 2 avril 1732 à Eymoutiers, de Léonard et Léonarde Troussaud, il sera pendant 30 ans curé de Beaumont, enclave poitevine de Bourganeuf. Guillotiné à 5 heures du soir.

- Abbé Jean TIQUET (1753-1793)

Fils d'Auguste Tiquet, notaire royal et apostolique, et de Marie Rousselle des Noailles, il est baptisé à Eymoutiers le 8 avril 1753. Vicaire à Châteauneuf, district de Saint-Léonard, il sera guillotiné à 5 heures 30.

8- Abbé Jean-François REMPNOUX du VIGNAUD (1764-1793)

Né le 20 janvier 1764 au Mas-du-Bost, paroisse de Chirac, canton de Chabanais, fils de Jean, Sieur du Vignaud, et de Marie Defuas, il sera diacre à Limoges.

Accusé de n'être pas sorti de France après son refus de serment, mais surtout victime d'un complot notoire, il sera exécuté sur l'ordre du Club des Jacobins, après l'organisation d'une procession sacrilège en ville, dite *"réception civique"*.

Il meurt le 15 frimaire an II (05.02.1793), à 5 heures du soir et sera fait Vénérable de l'église.

9 et 10. *guillotinés du 20 janvier 1794*

Les deux ecclésiastiques suivants furent guillotinés le 20 janvier 1794, lors du passage à Limoges de 25 prêtres de l'Allier, déportés à Rochefort, et suite à une nouvelle mascarade : *« Une colombe vint se poser au sommet de la guillotine et ne prit son envol qu'à la première chute du couteau, à 5 heures du soir ».* Ont été faits "Vénérables de l'Eglise". Commémoraison le 20 janvier.

- Abbé Etienne GASTON (1753-1794)

Né à Limoges le 1er mai 1753, rue Croix-Neuve, fils de Léonard et de Jeanne Ribière, il fut vicaire de Saint-Barthélémy de Villechalene (1778) et de Meilhac (1784), puis curé de Sainte-Anne, dans le canton d'Eymoutiers.

Devenu prêtre réfractaire, il se cachait dans la campagne et administrait, de nuit, les sacrements, jusqu'à Châteauneuf et Meilhac.

Arrêté dans l'église de Châteauneuf, lors d'un office, en même temps que les prêtres Tiquet, Cramouzaud et Decoux, il fut guillotiné le 1er pluviose an II à 5 heures du soir.

- Abbé Melchior PEROL (1749/1794)

Natif d'Eymoutiers (paroisse Notre-Dame), le 14 février 1749, fils de Jean, chapelier et de Jeanne Meliaguet, il fut communaliste, puis vicaire de Notre-Dame d'Eymoutiers.

Prêtre réfractaire, il est arrêté dans l'exercice de ses fonctions sacerdotales, et guillotiné le même jour que le précédent à 5 heures et demi.

> Toutes ces exécutions furent décidées en application de la loi du 30 vendémiaire an II (21.10.1793).
>
> Par arrêté du 8 germinal an III (28.03.1795), le Représentant du Peuple Cherrier déclare que toutes ces condamnations avaient été prises en violation de la loi.
>
> Le 1er prairial an III (20.05.1795), il fait désarmer et mettre sous surveillance 17 citoyens de Limoges "*qui ont provoqué des mesures sanguinaires avant le 9 thermidor ou qui cherchent encore à rétablir cet exécrable régime*" [3]
>
> Le président Gonneau n'est pas plus inquiété que les assassins de Jacques Chabrol, dont l'un d'eux, Hébras, "*pezeur de chaux*", qui porta le premier coup de baïonnette (après que la femme "*bras-courts*" eut asséné un mortel coup de hache dans le dos de l'infortuné abbé), fut désigné comme gardien de la prison de femmes installée provisoirement au couvent de Le Châtenet, à Rochechouart, et où il se montra comme un tortionnaire impitoyable et sadique.[4]

11-Comte Jacques de LARYE-CHATEAUTIZON (1749-1796)

Chevalier, seigneur de Châteautizon, de La-Berge (ou Loberge) à Pont-Saint-Martin, de Peytaveau à Bussière-Poitevine et de Lacoux, près Saint-Bonnet-de-Bellac ; chevau-léger de la garde ordinaire du roi (compagnie réformée, 1787).

Né le 3 juillet 1752 au château de La Berge, fils de François de La Rye, écuyer, Sgr de Châteautizon, Loberge, ancien officier du régiment de Beauce, et de Louise de Saint-Martin de Baignac (mariage à Saint-Porchaire de Poitiers le 18 juin 1749).

Epoux de Thérèse Pasquet de Lavergne de Roumazières, dont il eut quatre filles et un fils, François, massacré en 1793 à la Berge.

---

[3] AD 87 / L. 106
[4] P. Dulery, Histoire de Rochechouart

Porte *d'argent à une aigle de sable membrée et becquée d'or.*

Accusation :
"*Qu'il n'a rapporté, ni même allégué en sa faveur aucun certificat de résidence de France.*
Considérant que Larye Chateautison a avoué être sorti du territoire, qu'ayant été reconnu pour émigré à Dunkerque, il a été exporté de cette ville et que postérieurement à cette exportation il a voyagé dans les païs ennemis de la république.
Considérant enfin que d'après l'arrêté du Directoire exécutif du neuf floréal dernier ledit Larye est définitivement porté sur la liste des Emigrés.
Condamne ledit Larye à la peine de mort conformément aux art. 1° et 2° du titre IV de la Section 2 de la loi du 25 brumaire an 3 ... "

Guillotiné place de la Révolution le 8 messidor an IV (26 juin 1796).

Ce sera le dernier martyr à Limoges et pour la Haute-Vienne.

Chapitre II

PARIS

massacres du 2 au 5 septembre 1792

220 prêtres dont 7 limousins (3 ou plus du diocèse de Limoges) furent massacrés à la prison de l'Abbaye, à la Chapelle des Carmes, au séminaire de Saint-Firmin. Les trois suivants ont été massacrés le 2 septembre en la chapelle des Carmes.

1- François DUMAS-RAMBAUD de CALENDELLE

Natif d'Ahun (ca 1752), vicaire d'Ahun en 1780, puis aumônier à Limoges de Mgr Charles-Louis du Plessis d'Argentré en 1791. Il ne le suit pas en exil en Angleterre en 1792.

A été béatifié. Fête le 2 septembre.

2- Joseph VOLONDAT

Natif de Laurière. Professeur de rhétorique au collège de Magnac-Laval et supérieur du Petit-Séminaire. Il est curé constitutionnel de Saint-Gaultier, abjure publiquement et démissionne de ses postes. Il fuit en exil mais est arrêté à Paris.

A été fait Vénérable de l'Eglise.

3- Joseph-Martial TEXIER

Prêtre du diocèse de Limoges, il fut vicaire-chantre-prédicateur à Saint-Sulpice de Paris.

A été fait Vénérable de l'Eglise.

condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris [5]

1- Antoine-Joseph GORSAS

Né le 24.3.1752 à Limoges (St-Pierre-du-Queyroix), de Jean-Baptiste, cordonnier, et de Marie-Anne Peyrier.

---

[5] voir annexe 2

Député de la Montagne de Seine-et-Oise. Fondateur, le 3 juillet 1790, du *"courrier des 83 départements"*, qui paraîtra jusqu'au 2 juin 1793. Se rapprocha des Girondins et, comme Vergniaud, attaqua la Montagne, la Commune et Marat.

Arrêté, jugé et exécuté le 7 octobre 1793. Il hurle son innocence : *"je suis innocent, ma mort sera vengée"*

Le 13 pluviôse an II, la Convention accorde une pension à sa veuve et à ses enfants. Le 17 germinal an III, elle indemnise le saccage de son imprimerie du 9 mars 1793.

2- Pierre-Victurnien VERGNIAUD

Né le 31.05.1753 rue du Clocher (St-Michel-des-Lions), fils de Sieur Pierre Verniau, bourgeois, marchand fournisseur des Armées et de Catherine Baubiat.

Fut avocat au Parlement de Bordeaux (1781), président de l'Assemblée Législative, député girondin, administrateur du département de la Gironde, grand orateur devant la Convention. S'oppose à la commune de Paris, à Marat, à la création du tribunal révolutionnaire.

Arrêté le 2 juin 1793 à la Convention avec 22 députés girondins. Guillotiné le 10 brumaire an II (31.10.1793), avec 19 autres girondins, *"en 38 minutes, sous une pluie battante"*.

3- Benoît LESTERPT-BEAUVAIS [6]

Né au Dorat, paroisse St-Pierre, le 22 août 1750, fils de François et de demoiselle Dorothée Corps-de-Roy.

Député girondin du Dorat, il sera guillotiné en même temps que Vergniaud, en raison de son opposition à Marat et de l'inefficacité de sa mission à St-Etienne, où il laissa piller un dépôt d'armes par les révoltés lyonnais. Il vota la mort du roi *"sous condition"*.

4- Jean-Joseph SAULNIER

Né le 25.10.1754 à la Coutaudière (Lussac-les-Eglises), de Joseph, maçon, et de Marie Berthollon.

Chapelain de l'hospice de Blois, insermenté, il en est exclus mais y est caché et arrêté. Exécuté le 11 brumaire an II (01.11.1793).

Accusation : *"Ledit Saulnier, au mépris de la loi du 26 août 1792, qui lui enjoignait de sortir sous huitaine du territoire de la République en qualité de prêtre réfractaire, resté dans ledit territoire où il s'est tenu caché dans plusieurs endroits et notamment dans l'hôpital de Blois où il a même exercé les fonctions qui lui étaient interdites par les lois."*

5- Jean-Baptiste GOURSAUD de MERLIS

Né le 15 janvier 1745 à Rochechouart, de Jean-Baptiste et Louise Perigord.

---

[6] voir annexe 3

Écuyer, ancien gendarme de la garde du roi, conseiller du roi et trésorier de France au bureau des finances du Poitou (1773). Administrateur des domaines nationaux de la Haute-Vienne (1790-1791). Demeure à Rochechouart.

Accusation : *"Pour avoir conspiré contre le peuple français en entretenant des intelligences et correspondances avec les ennemis extérieurs et intérieurs de la République, et en leur fournissant des secours en hommes et en argent, à l'effet de favoriser l'invasion du territoire français et à faciliter leur entrée dans les dépendances de la République, ce qui est contraire à l'article quatre de la première section du titre premier du code pénal."* [7]

Il est guillotiné le 28 ventôse an II (18.03.1794), entre 3 et 4 heures du soir, en 5e position, après sa tante, ci-après.

6- Françoise PERIGORD

Née en 1723 à Rochechouart, épouse d'Adrien-Sicaire de Texier, écuyer, seigneur de Talivaud, en Saint-Martin-le-Pin (près Nontron), capitaine de cavalerie, puis colonel de la Garde Nationale de Nontron le 15 septembre 1789.

Mère de deux fils émigrés, elle est décapitée le 28 ventôse an II, âgée de 71 ans. Elle est la 3ème d'une *"fournée"* de 7.

Accusation : *"Que la femme Texier a fait émigrer ses deux fils. Parmi les pièces d'une correspondance nombreuse qui prouvent ce fait, il suffit de citer une seule lettre écrite par elle-même à Lafordie le 10 décembre 1791 et par laquelle elle lui dit: « Mon aîné doit être actuellement avec mon filleul. Il sera bien aise de le trouver en Allemagne. Ils y seront avec un grand nombre de leurs compatriotes... » Que Merlis, neveu de la femme Texier, paraît avoir contribué à l'émigration des deux fils de cette femme et qu'il était l'intermédiaire de la correspondance de Lafordie et de la femme Texier avec leurs fils... "*

> La 8ème de la fournée, Louise-Sylvie Chamborant-Villevert, femme de Jacques de Blamont de Bellac, 20 ans, échappe ce jour-là au "couteau". Fouquier-Tinville l'envoie à l'hospice de l'Évêché car elle se déclare enceinte. Elle accouche 15 jours après le 9 thermidor; son enfant est adopté par la pharmacienne de l'hospice. Elle est libérée le 18 septembre, reprend son enfant et rejoint de suite Bellac. Le lendemain, elle est recherchée dans l'hospice. Trop tard... Elle retrouve son mari qui était resté emprisonné à Limoges.

7- Claire-Madeleine de LAMBERTIE

Épouse de Messire Nicolas-Pierre-Elisabeth Geoffroy, comte de Villemain, seigneur du Mesnil, demeurant alors place Vendôme à Paris.

Née le 12 avril 1748 à Montluçon, fille de Jean, comte de Lambertie, chevalier, seigneur de Marval (en partie), La Chapelle-Saint-Robert et autres lieux, et de Elisabeth-Aimée Alamargot de Fontbouilland.

---

[7] Pierre Dulery : "Histoire de Rochechouart"
Pierre Gaumy : "Un groupe d'habitants de la région de Rochechouart devant le tribunal révolutionnaire pendant la terreur "

Accusée *"d'avoir favorisé l'émigration de ses deux frères, d'avoir entretenu une correspondance avec eux, d'avoir soustrait à la confiscation l'argenterie de la famille de Polignac et celle du comte d'Artois".*

Exécutée le 7 germinal an II (27.03.1794) à 45 ans.

8- Jean-Joseph-Alexandre NOURRY (dit GRAMMONT)

Employé au bureau de la Guerre, puis officier de cavalerie à 19 ans dans les armées de la Révolution, en Vendée puis à Paris, dans lesquelles son père était lieutenant-général à l'Etat-Major de Ronsin.[8]

Né le 1er janvier 1775 rue des Combes à Limoges, fils de Jean-Baptiste-Jacques Nourry et de Judith-Elisabeth Carey.

Le père et le fils furent condamnés pour avoir été compromis dans la conspiration des athéistes-hébertistes et pour leur comportement dans les armées à Nantes et La Rochelle. Fouquier-Tinville les traita comme de vulgaires subalternes, ne se donna même pas la peine de préciser contre eux un seul grief.

Exécuté le 24 germinal an II (13.04.1794), à 19 ans, dans la même *"fournée"* que son père, né à La Rochelle le 10.06.1750, ancien sociétaire du Théâtre Français (05.02.1779), sous le nom de Roselli, avant de devenir un lieutenant-général débauché et cruel. La fournée fut de 18. *"Ainsi finit à 19 ans, en scélérat consommé, cet indigne enfant de Limoges."(A.* LECLERC)

Le bourreau Sanson écrit que, le jour de l'exécution de la Reine, il avait demandé que celle-ci soit conduite dans une voiture fermée mais qu'il avait été menacé par Fouquier. D'autres dirent qu'il fallait l'avis du Comité et que Nourry père s'était chargé de l'ambassade. Mais la Reine fut chargée dans la charrette ordinaire et, au moment du départ de la cour de la Conciergerie, "*le fils de Nourry-Grammont, officier de l'armée révolutionnaire comme son père, eut la lâcheté de menacer de son poing fermé le visage de la reine... Grammont père avait pris les devants avec quelques cavaliers et il parvint à frayer un passage au cortège... Des cris de « Vive la République ! » répondirent au bruit du couperet, mais ces cris étaient généralement circonscrits aux alentours de l'échafaud. Alors Grammont, qui agitait son sabre comme un énergumène, ordonna à plusieurs reprises de montrer la tête au peuple.*"

H. Fleschmann écrit : "*Devant le parvis de Saint-Roch, la foule est dense. Rose Lacombe a massé les femmes de la halle et les tricoteuses. A l'arrivée de la charrette, une bordée de sifflets l'accueille. Un refrain ordurier scande les cris. Au-dessus des têtes un sabre tournoie. C'est le ci-devant comédien Grammont qui hurle : « La voici, l'infâme Antoinette ; elle est foutue, mes amis! » Et cela dure cinq minutes, dix minutes, la Reine demeure immobile ...* "

Le jour de l'exécution du père et du fils, Sanson écrit que ceux-ci se trouvaient dans la seconde charrette avec la femme de Desmoulins et qu'ils se disputaient bien lâchement ; "*le fils reprochait au père d'avoir été, par ses conseils et ses exemples, la cause de sa mort. Dans la terreur à laquelle il était en proie, le jeune homme s'emporta jusqu'à traiter son père de scélérat ... Au moment de mourir, Grammont père, attendri, a voulu embrasser son fils ; celui-ci l'a repoussé.*"

---

[8] BSAHL, T XLIII
Hector Fleischmann - la guillotine en 1793

Quant à H. Fleischmann, il écrit "... *Monté sur l'échafaud le fils dansa. Le père mourut comme il avait vécu, théâtralement. Sanson montra sa tête. La foule cria : Bravo ! Ce fut son dernier succès.*"

9- Abbé Jean DECOUX du MONTEIL

Né le 23 novembre 1723 à Treignac (Corrèze) de Joseph, Sgr du Monteil et de Marie Lafont du Mazubert, il est nommé curé de Neuvic près Châteauneuf, en 1762. En 1789, il est à l'Assemblée générale du Clergé pour la nomination des députés aux États-Généraux. Il refuse le serment constitutionnel, est expulsé de sa cure, puis arrêté à Châteauneuf avec les prêtres Tiquet, Gaston et Cramouzaud. Âgé de 70 ans, il peut se retirer à Limoges, mais il est arrêté et conduit à Paris le 2 mars 1794.

Il est guillotiné le 28 germinal an II (17.04.1794) sous l'accusation suivante : *" n'ayant prêté ni le serment à la constitution civile du clergé, ni à la liberté, ni à l'égalité, est convaincu d'avoir entretenu les dites intelligences et correspondances avec les ennemis extérieurs de la République tendantes à favoriser, par tous les moyens possibles, le succès de leurs armes et leur entrée sur le territoire français pour anéantir la liberté et rétablir la royauté ... "*

A reçu le titre de "Vénérable de l'Eglise". Commémoraison le 17 avril.

10- François MAGNY

Né en 1770 à Limoges, tailleur d'habits, soldat du 6e hussards-cavalerie.

Guillotiné le 29 germinal an II (18.04.1794), à l'âge de 24 ans, "*convaincu d'être auteur ou complice de la conspiration qui a existé contre la République, tendante à l'avilissement et à l'anéantissement de la représentation nationale, en armant les citoyens les uns contre les autres, et au rétablissement de la royauté, en prenant et en usurpant le titre de représentant du peuple dans le district de Vierzon, département du Cher, en faisant en cette fausse qualité des représentations, en destituant des officiers municipaux, en les remplaçant, et exerçant des vexations envers plusieurs citoyens, et singulièrement en faisant livrer l'argenterie des églises.*"

11-Marie-Victoire BOUCHER, Vicomtesse de ROCHECHOUART-PONTVILLE [9]

Née vers 1745 à Paris, paroisse Saint-Sulpice (où avaient lieu les baptêmes des enfants de ces familles nobles), fille de Jean-Baptiste-Jacques Boucher, écuyer, seigneur de Bridiers, trésorier général des colonies françaises en Amérique, et de Marguerite-Henriette de La Roche, dame de la vicomté de Bridiers, de la baronnie de Cros et de Rhodes en Marche.

Elle est veuve de Louis-François-Marie-Honorine de Rochechouart-Pontville et dame d'honneur de la reine Marie-Antoinette.

Arrêtée en son château de Rochechouart, le 9 mai 1793, emprisonnée plusieurs mois à la Visitation à Limoges, puis à la Conciergerie, elle est accusée *"d'avoir voulu soustraire à la destruction cinq caisses remplies de titres féodaux ; de correspondance avec les Emigrés"* . Elle avait un fils unique, Armand-Constant, que l'on supposait émigré ; on la soupçonnait de lui envoyer de l'argent et on

[9] Voir annexe 4

croyait en avoir trouvé la preuve dans une lettre datée de Dusseldorf (saisie chez Goursaud de Merlis, avec lequel elle était amie) que le président Dumas mit à sa charge. Il la questionna à ce sujet mais lui retira aussitôt la parole, et elle fut donc frappée pour un fait à la charge de M. de Merlis, lequel avait été condamné sans que cette pièce eut été produite ![10]
Elle est exécutée le 3 floréal an II (22.04.1794), à l'âge de 49 ans, dans une *"fournée de 14"* dont Diane-Adélaïde de Rochechouart, épouse de Louis-Marie-Florent comte du Châtelet-Lomont, ambassadeur en Angleterre.

12- Benoit PINTEAU dit "Bournay"

Né à Limoges en 1770, tisserand à Bernay-sur-Eure, capitaine d'infanterie. Guillotiné le 24 floréal an II (15.05.1794), âgé de 24 ans.

Un unique document est trouvé : le séquestre de ses biens (L. 194) ; pas d'acte d'accusation.

13- Jean ARNAUD

Né en 1750 à Limoges, faubourg des Arènes, sous-lieutenant au 17ème régiment de Cavalerie. Décapité le 8 prairial an II (25.05.1794), à l'âge de 44 ans, avec 13 autres officiers du régiment, désignés sous l'appellation *"d'État-Major du traître Dumouriez"*, accusés d'avoir voulu faire passer à l'ennemi deux escadrons de leur régiment, lors de la défection de Dumouriez. Ils ont tous nié leur participation à la trahison, qui n'a pas été prouvée. Ils furent vingt exécutés de ce régiment.

14 et 15- charrette du 30 mai 1794

. Claire MARTIN de NANTIAT

Née le 10 octobre 1752 au château de Frédaygue, paroisse de Nantiat, fille de Gaspard Martin de Nantiat (lui-même fils de Jean-François Martin de La Bastide, écuyer, trésorier de France, devenu seigneur de Nantiat et de Frédaygue), et de Félicité-Perpétue-Marguerite de Barton de Montbas.

Cette pieuse demoiselle demeure à Roual, commune de Beaumont. Elle y est arrêtée et envoyée à Paris comme suspecte car elle refuse de se laisser entraîner dans le schisme de la Constitution Civile du Clergé.

Accusation : *" La fille Nantiat, ex-noble, est une de ces contre-révolutionnaires qui ont alimenté le feu de la guerre civile dans les départements des Deux-Sèvres et de la Vendée. Un écrit signé d'elle seulement, mais avoué par elle, ne laisse aucun doute sur l'esprit de contre-révolution qui l'animait : « Je recommande mon âme à Dieu, mon créateur, à la Sainte-Vierge et à tous les saints. Je déclare n'avoir jamais adhéré au schisme : je crois à la Sainte Eglise catholique, apostolique et romaine. Je demande ma sainte religion, le Pape et mon Roy, Louis XVII.*

Fait par moi, Claire de Nantiat, à Poitiers, le 7 juillet 1793. »

On voit par là (conclut Fouquier-Tinville) *que le fanatisme est l'arme dont cette fille se servait pour conspirer."*

---

[10] Archives Nationales, W 1b, carton 351, dossier 713, 4° partie

Exécutée le 11 prairial an II (30.05.1794), âgée de 41 ans.

. Jean-François de JOUSSINEAU de TOURDONNET dit "Monsieur de St-Vitte"

Chevalier, comte, capitaine de carabiniers, puis colonel de cavalerie, retraité en 1771 avec une pension de 1325 livres, il se fixe à Paris en 1789.

Né en 1730 à Saint-Vitte-sur-Briance, de François-Aimé de Joussineau, marquis de Tourdonnet, seigneur de Château-Chervix, Saint-Vitte, Fressinet et Beauvais, et de Marie-Antoinette de Maulmont, baronne de Saint-Vitte.

Accusation : *"... un des plus grands ennemis de la République et un conspirateur contre la liberté et la souveraineté du peuple. Il paraît qu'il a fait émigrer un de ses fils pour porter les armes contre sa patrie et se réunir aux lâches assassins de Coblentz. ... que pendant le cours de la révolution il cherchait à avilir, par les propos les plus infâmes, la représentation nationale, en disant que l'Assemblée Nationale n'était composée que d'un tas de brigands, qui méritaient cent coups de bâton, et disait que les assignats n'étaient bons qu'à faire des fonds de culottes. On ne peut regarder Joussineau que comme un des chevaliers du poignard, qui dans la journée du dix août ont échappé par la suite à la juste vengeance du peuple qu'ils avaient voulu assassiner... "* [11]

Guillotiné le 11 prairial an II (30.05.1794), à l'âge de 64 ans, père de 5 enfants.

16- Pierre DEGLANE dit "Lafleur" [12]

Né le 10 septembre 1757 à Saint-Jouvent, à Le Puy de Fougeras, fils de Pierre Deglane, journalier "du puis de fougeras" et de Marie Brun. [13]

Lors de son mariage, le 10 février 1789, avec Jeanne Rejaud, il est meunier au moulin de Vaux à Chamboret ; il sera ensuite meunier au moulin de Pontabrier en Compreignac.

Mis en arrestation le 17 ventôse an II et envoyé à Bellac le 19, suite aux dénonciations de Pierre Mounier, Etienne Sallaud, Antoine Longard, Michel Guingan, François Dunègre et Mathieu Christou. Conduit à Paris le 30 mars 1794, il comparut devant le tribunal révolutionnaire le 15 juin avec 30 autres prévenus, pour les même crimes.

Accusation de Fouquier : *"Tous accusés de s'être rendus les ennemis du peuple, en cherchant à anéantir la liberté, en soutenant les projets horribles de Capet et de sa femme, en entretenant des intelligences avec les ennemis extérieurs et intérieurs de la France et en secondant leurs projets, en calomniant le patriotisme, persécutant les patriotes, en compromettant la fortune publique par les obstacles apportés à la fabrication des assignats, en faisant soulever les ouvriers imprimeurs employés à la dite fabrication, en répandant de fausses nouvelles, en manifestant des sentiments royalistes, en abandonnant le drapeau de la république et voyageant sans passe-port, en cherchant par des discours à avilir la représentation nationale. "*

Les dénonciateurs furent convoqués à Paris pour témoigner. L'un deux, Pierre Mounier, avant son départ, aurait déclaré : *"Voilà ce que c'est ! Je croyais que cela serait un badinage !"* Lire dans BSAHL LXXXIV, 1942, le comportement de l'évêque constitutionnel.

---

[11] A. Lecler : Le Limousin et la Marche au tribunal révolutionnaire de Paris.
[12] Voir annexe 5
[13] AD 87 : 1 Mi EC 153 R2

Guillotiné place Sainte-Antoine, près les ruines de la Bastille, le 27 prairial an II (15 juin 1794) à l'âge de 36 ans, laissant plusieurs orphelins. Il fut inhumé dans le cimetière Sainte-Marguerite puis transféré dans l'une des deux fosses du jardin de Picpus (actuellement cimetière privé au 35 rue de Picpus).

> Les douze autres Haut-Viennois, qui suivent, ont également été inhumés dans le cimetière de Picpus ; leurs noms sont gravés dans le marbre des deux immenses plaques qui se trouvent de part et d'autre du transept de la chapelle de la Congrégation des Sacrés-Cœurs et de l'Adoration Perpétuelle (instaurée en faveur des victimes et de leurs bourreaux). Chaque année, l'Association du Souvenir de Picpus organise une cérémonie de recueillement à la mémoire des 1306 suppliciés : 197 femmes, 1109 hommes, parmi lesquels 131 gens d'église dont 23 religieuses, et 13 Haut-Viennois dont 3 femmes.

17- Louis-Charles HORION

Né à Calvi (Corse) le 3 janvier 1758 de .?. (acte rédigé en latin illisible). Son père était trésorier des troupes en Corse ; sa mère était d'origine écossaise mais avait fait abjuration de sa religion à Paris à l'âge de 13 ans et depuis avait toujours demeuré en France.

Son père décède à Bayonne en 1782. Louis-Charles vient en Haute-Vienne et le 27 mars 1794, il se retrouve à Bellac, maître de musique et d'anglais dans le collège ouvert par Pierre Beyrand de Limoges.

Arrêté le 7 germinal par ordre de l'agent national de la commune de Bellac, car dénoncé par le comité de surveillance pour *« propos anticiviques »*. Il est accusé *"d'avoir tenu, il y a un an, dans une auberge de Bellac, différents propos qui ne laissent aucun doute sur sa haine pour la liberté. Il a cherché à critiquer la conduite de plusieurs patriotes qui chantaient l'hymne des Marseillais, en disant : «je suis Anglais et ces couplets ne me concernent point»".*

En effet, quinze mois auparavant, dans l'auberge du citoyen Vallerie où l'on chantait l'hymne des Marseillais et où ceux qui le chantaient se mettaient à genoux au dernier couplet, le citoyen Contancin lui fit l'observation qu'il ne se mettait pas à genoux ; il aurait répondu que cette chanson ne le concernait pas parce qu'il était Anglais …

Il est guillotiné le 28 prairial an II (16.06.1794), âgé de 35 ans.

18- Jean-Baptiste BUSSIERES

Né en 1775 à Bellac, il est clerc d'avoué à Bellac. Pour éviter la réquisition, il s'engage dans le 5ème bataillon de volontaires de la Haute-Vienne, mais ne le rejoint pas. Dénoncé par le maire de Bussière-Poitevine, il est arrêté le 26 ventôse sur ordre du juge de paix de Bellac.

Le district de Bellac l'achemine devant le tribunal révolutionnaire. Il est guillotiné le 28 prairial an II (16.06.1794), à 19 ans, convaincu *"de s'être rendu l'ennemi du peuple en disant que les aristocrates étaient d'honnêtes gens, et les démocrates des gredins, en disant, relativement à la guerre de Vendée, que « les aristocrates allaient gagner Dieu merci, que les démocrates étaient foutus et qu'il en était bien aise, qu'on avait tort d'envoyer des citoyens contre les rebelles parce qu'ils auraient tous la tête cassée. » "*

19- Simon FILLOUX

Curé constitutionnel et maire de Mortemart. Faisait partie de la Société populaire des Amis de la liberté et de l'égalité de Le Dorat.

Né le 25 juillet 1747 à Magnac-Laval, de Simon Filloux et de Magdelaine Grellier.

Il est dénoncé par le Club des Jacobins au Comité de surveillance de Bellac et dirigé sur le tribunal révolutionnaire.

Acte d'accusation : " ... *est un des prêtres fanatiques et conspirateurs qui, par toutes sortes de manœuvres, ont cherché à anéantir la liberté. C'est dans cette vue contre-révolutionnaire qu'on l'a vu souvent répandre avec affectation et enthousiasme les revers que pouvaient avoir éprouvés nos armées et qu'il tenait chez lui des conciliabules où se rendaient fréquemment des prêtres réfractaires et les gens les plus suspects. C'est aussi dans ce dessein perfide qu'on lui a entendu tenir dans différentes circonstances les discours et propos les plus infâmes. ... Filloux, dans un prône qu'il fit à cette époque, manifesta le désir qu'il avait de voir rétablir la tyrannie, en observant au peuple « que le vingt-cinq était la fête des rois de France, qu'il fallait l'observer et la chômer » ... Enfin, on a trouvé chez Filloux différentes cachettes où était recélé quantité d'ornements d'église, ce qui ne fait qu'ajouter à la preuve acquise de ses manœuvres et intelligences avec les conspirateurs."*

Guillotiné le 28 prairial, âgé de 46 ans.

20 et 21- famille VIRAUD de SOMBREUIL

Le père et le fils, de la "fournée des chemises rouges", furent les premiers guillotinés à la Barrière du Trône-Renversé le 29 prairial an II (17 juin 1794) et inhumés au cimetière Sainte-Marguerite avant d'être transférés au cimetière de Picpus début août. Le second fils, Charles-Eugène-Gabriel, a été fusillé à Vannes (voir ci-après).

. Charles-François VIRAUD de SOMBREUIL, père

Né en 1727 à Ensisheim (Haut-Rhin) [certains disent Huningue car son père y était lieutenant du roi], fils de Noël, chevalier, seigneur de Sombreuil, et de Marie-Anne Rochin. Époux de Marie-Madeleine des Flottes de Leychoisier, de Bonnac-la-Côte.

Chevalier, seigneur comte de Sombreuil, fief de Fronville, canton de Joinville, arrondissement de Vassy (Haute-Marne). Maréchal des Camps et Armées du Roy, colonel commandant le régiment des Hussards de Bercheny, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis.

Guillotiné comme gouverneur des Invalides, prévenu *"d'avoir défendu les Tuileries le 10 août"*, âgé de 67 ans.

. François-Antoine-Ladislas VIRAUD de SOMBREUIL, fils aîné [14]

Né le 23 septembre 1768 au château de Leychoisier à Bonnac-la-Côte, fils de Charles-François, ci-avant.

---

[14] voir annexe 6

Ancien capitaine des Hussards de Saxe et capitaine de la Garde Nationale de Passy, il sera impliqué avec son père dans le procès *"des chemises rouges"*, et exécuté le même jour, âgé de 26 ans.

22- Léonarde DUMAY, femme MONTÉGUT

Mercière dans la Cité de Limoges, au revenu dotal de quatre cents livres.

Née le 30 octobre 1763 à Limoges, baptisée à St Michel des Lions, fille de Léonard et de Marie-Anne Pouyat.

L'abbé Lecler écrit : *" le 14 octobre 1793, une grotesque mascarade avec un bouc traînant un mannequin représentant Gorsas, parcourut entre 3 et 4 heures les principales rues de Limoges et fit halte place de la Fraternité en hommage à Marat, assassiné le 13 Juillet. Le président du Club des Jacobins trônait sur un char et portait le buste de Marat. La cérémonie fut troublée par Mme Montégut, femme d'un négociant aisé, ancien officier municipal, habitant une des grandes voies parcourues par le cortège triomphal, le boulevard Sainte-Catherine. Elle ne put contenir son indignation en voyant se dérouler sous ses fenêtres cette pompe ridicule escortant l'image d'un véritable monstre. Elle aurait interpellé publiquement le président du Club et jeté sa pantoufle à la tête de l'idole. Arrêtée sur le champ ... "*

Fut mise en route le 17 prairial.

Acte d'accusation : *"La femme Montégut, est une des contre révolutionnaires les plus prononcées qui aient paru au tribunal. Les preuves qui existent contre elle résultent de lettres par elle adressées à un nommé Carron (l'intendant de M. de Jumillac) ... (lecture d'extraits) ... Ces textes n'ont pas besoin de commentaires."*

Il est à remarquer que Fouquier ne fit pas état de l'incident survenu à Limoges lors du défilé !!!

Elle fut guillotinée le 5 messidor à la barrière du Trône-Renversé et inhumée dans la première fosse du jardin de Picpus (celle du fond). Elle avait 30 ans et laissait deux enfants en bas âge.

23-Vincent-Frédéric-Ferdinand de ROFFIGNAC de GRIMODIE

Né le 01.09.1760 à Roussac (Nantiat), fils de Messire Martial-François, écuyer, seigneur de Grimodie et de Marie-Josèphe Bonnin de Nuis.

Vicaire de Lezignac-Durand en 1785, il avait prêté le serment constitutionnel mais avait cessé son ministère et était resté au pays. Exécuté le 25 messidor an II (13.07.1794), à 33 ans.

Accusation : Fouquier a repris celle du Comité de Sûreté générale : *"Ex -noble, ex-prêtre, est prévenu d'avoir chercher à allumer le feu de la guerre civile par le fanatisme dans la commune de Leignac-Durant, district de Confolens. Il est donc prévenu d'avoir dans les lettres provoqué la dissolution de la représentation nationale et le rétablissement de la royauté."*

24- Julie-Agathe GARAT de SAINT-PRIEST-TAURION

Née vers 1752, Hôtel de Saint-Priest, place Fontaine-des-Barres à Limoges, 8e enfant de François-Joseph Garat, seigneur de Saint-Priest-Taurion, Saint-Yrieix, Ambazac, ... et de Marie-Anne Benoit

de Lostende. Leurs armes sont : *« d'azur à l'entrelac d'or accompagné de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe, au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent ».*

Mariée le 13 novembre 1775 à Jacques-Joachim d'Assier des Brosses (Saint-Maurice des Lions), après avoir passé sa jeunesse à Limoges et au château de Saint-Priest (confluent de la Vienne et du Taurion).

Arrêtée sous l'accusation de *"femme d'émigré"* (son mari a rejoint l'armée de Condé), *" d'avoir reçu des lettres de son mari; d'avoir soustrait au séquestre un lustre et une garniture de cheminée ; d'avoir cherché à exciter le fanatisme en plaçant ostensiblement des cœurs sur la porte de sa maison de Confolens avec la légende : «Miserere nobis, Jesus !» "*

Le 19 frimaire, elle cherche à obtenir le divorce pour éviter la confiscation de ses biens et pour sauver sa tête, mais elle est enfermée à Paris le 20 messidor.

Exécutée le 25 messidor an II (13.07.1794), âgée de 42 ans. Ses biens sont vendus et ses enfants dispersés.

25- Marie-Anne BIDAUT, veuve TRICARD

Née en 1734 à Saint-Léonard, fille de Pierre et de Françoise Ribière, mariée en Saint-Etienne de Saint-Léonard le 26 août 1754 à François Tricard.

Servante à Saint-Léonard chez Mme Fraisseix épouse Nicard ; dénoncée par quatre femmes puis par le grenadier Peyrichon qui, passant dans le village de Le Chigot, accepta le dîner offert par Mme Nicard.

Accusation : *"Marie Bidault, fille, domestique, voyant un jour les habits de deux gardes nationaux qui dînaient chez sa maîtresse, cracha avec mépris sur ces manteaux et fit plusieurs piques (avec le sabre du brigadier Peyrichon) sur le drap, en disant que si les aristocrates venaient à gagner, ils en feraient de même des patriotes. Elle insulta encore ces volontaires en disant que ces bougres-là n'avaient pas besoin de venir manger leur dîner."*

Guillotinée le 29 messidor, avec les deux précédents ; âgée de 60 ans.

26- Gratien de MONTALEMBERT

Né vers 1732 à Limoges (il est trouvé la naissance de ses sœurs à Saint-Michel-des-Lions mais non la sienne), fils d'autre Gratien de Montalembert, écuyer, seigneur de Montbeau en Agénois, lieutenant-colonel au régiment Vassé-Cavalerie, et de Anne Vidaud du Dognon (fille de Jean Vidaud, comte du Dognon, et de Anne Lafarge).

Ancien capitaine au régiment Royal-Infanterie. Marié à Caen le 26 avril 1768 à Suzanne-Tulette de Croismare. Au moment de la Révolution, il est veuf, âgé de 62 ans, et vit retiré à Paris avec sa fille.

Arrêté le 22 pluviose II comme "*suspect, ... complice des trames de Capet, des conspirateurs de Coblentz, ...* ". Exécuté le 7 thermidor (25 juillet 1794) avec le suivant.

27- Joseph de VERINE

Né le 19 septembre 1775 à Magnac-Laval, de Messire Antoine-Joseph, écuyer, seigneur de Saint-Martin-le-Mault, et de Dame Marguerite Rabilhac. Ses armes sont : *«d'argent à trois bandes de gueules, celle du milieu chargée de trois coquilles d'or.»*

Agé de moins de 16 ans, totalement démuni, il part à Paris et se fait appeler Vérine. Avec son cousin Voyenau, il fait commerce de ville en ville. Il sont arrêtés à Montlhéry, sans papiers, et dénoncés pour des propos contraires à la révolution : *"... qu'on avait décolé le roi et que cela était mal; et quant à eux, qu'ils étaient aristocrates et qu'ils ne s'en départiraient pas ..."*

Guillotiné le 7 thermidor an II (25.07.1794).

28- Gaspard-Siméon BARTON de MONTBAS

Né le 11 décembre 1744 à Bellac, 6e enfant de Pierre-Louis-Jean Barton, vicomte de Montbas, seigneur d'Oranville, de Monthomar, du Haut et Bas-Monteil et d'Escurat, et de Marie-Anne Forien.

Ancien capitaine-commandant au régiment royal-infanterie, il est retiré à Paris, 12 rue Pavée, et y jouit, depuis 1789 d'une pension de retraite de 500 livres.

Porte "*d'azur au cerf à la reposée d'or, au chef échiqueté d'or et gueules de trois traits*".

Il est arrêté le 12 floréal et malgré la chute de Robespierre, il est condamné à mort sous l'accusation : *"Ex-baron, ex-capitaine d'infanterie, ex-chevalier de l'ordre dit de Saint-Louis, a eu l'art de cacher sous les dehors du patriotisme ses manœuvres, ses intrigues contre-révolutionnaires, ses intelligences avec les ennemis intérieurs et extérieurs. Mais tout donne lieu de croire qu'il a été, dans la journée du vingt-huit février 1791, l'un des chevaliers du poignard, et qu'il a été constamment l'un des supports du despotisme de Capet. Il a un frère émigré et avait enfoui du numéraire ..."*

En ce 9 thermidor (27.07.1794), il manque échapper à la mort : la révolte gronde partout dans la rue. Charles-Henri Sanson demande à Fouquier la remise de l'exécution au lendemain mais il reçoit comme réponse : *"Va ton train, il faut que la justice ait son cours"*. Ce furent les dernières charrettes qui remontèrent le faubourg Saint-Antoine vers la barrière du Trône-Renversé.

Les historiens ont beaucoup brodé sur ce dernier voyage. Fions nous à ce qu'à écrit Sanson qui dit qu'il était persuadé ne pas arriver à destination, compte tenu de la situation : "*Le peuple n'avait qu'à vouloir, il ne voulut pas : de vains témoignages de compassion, d'inutiles cris de grâce, répondirent aux lamentables appels des malheureux. Il y eut un moment où, sous la pression des masses, les spectateurs les plus rapprochés enveloppaient si complètement les charrettes qu'il était impossible ou d'avancer ou de reculer... C'est inexactement qu'il a été prétendu que les citoyens étaient intervenus pour arrêter les dernières charrettes, qu'Henriot et son état-major avaient chargé pour les dégager, que leur sabre avait été nécessaire pour leur ouvrir le chemin de la guillotine*". (Dans la rue Saint-Antoine, le convoi fut croisé, non par Henriot, mais par une troupe d'officiers et d'hommes de la gendarmerie qui couraient au galop et le sabre au poing. Chefs et soldats appelèrent leurs camarades qui n'hésitèrent pas un instant à se joindre à eux).

29- Jean-Baptiste-Joseph-Dominique de LAVERGNE

Chevalier, seigneur du Puy-de-Cussac et autres lieux en Cussac, et de Janailhac.

Né le 4 août 1755 à Aixe, 4ème enfant de Gaucher de Lavergne, chevalier, seigneur de Marginier (en Janailhac), du Puy-en-Cussac, Grafeuille, le Breuil et autres lieux, et de Anne-Elisabeth de Labiche de Reignefort (en Isle près Limoges) [15]

Lieutenant en second au régiment de La Fère, 1778. Vend son château de Marginier en Janailhac le 21 août 1789 et s'embarque pour Saint-Domingue pour récupérer une partie de l'héritage qui lui revient sur la vente de la plantation de son père ; ce qui lui permet d'acheter le Puy-Chevalier en Cussac. Il refuse d'émigrer. Dans une lettre adressée le 3 mai 1792, il commet l'extrême imprudence de révéler à l'administration du département des irrégularités commises lors de la vente des biens de l'abbaye de Boubon en Cussac, au profit de la Nation. Cette lettre lui attire les vifs ressentiments des révolutionnaires de Cussac. Il est dénoncé comme contre-révolutionnaire par le procureur-syndic de Saint-Junien, se réfugie à Limoges, revient à Cussac mais doit se réfugier à Loubès, en Lot et Garonne, où il avait installé une fabrique de salpêtre. Mais il est finalement arrêté à Sainte-Foy la Grande et dirigé sur Paris le 9 juillet 1794.

Fouquier porte l'accusation "*pour crime de propos contre-révolutionnaires*".

Guillotiné le 3ème jour complémentaire de l'an II (19 septembre 1794), en place de Grève, et inhumé au cimetière Saint-Paul.

30- Pierre MONTET de LAMBERTIE

Baptisé le 02.11.1755 à Saint-Michel-des-Lions, fils de Charles Montet, sieur de Lambertie (Saint-Paul-la-Roche/Jumilhac) et de Demoiselle Brigitte Hubost.

Vicaire, grand prédicateur à St-Michel-des-Lions. Directeur de la *"Feuille Hebdomadaire de la Généralité de Limoges"* (premier journal lancé par Turgot et imprimé par Pierre Chapoulaud, mon ancêtre n° 150, du 30.07.1775 au 01.01.1791)

Arrêté en septembre 1793, après avoir prêté le serment constitutionnel, mais rendu suspect par son comportement très particulier et par ses *"revirements"*, et *"auteur de propos tendant au retour de la royauté"*, il est guillotiné le 8 brumaire an III (29.10.1794), 3 mois après la chute de Robespierre.

Acte d'accusation : *"Prévenu d'avoir employé des manœuvres tendantes à favoriser et propager le système liberticide du fédéralisme ... il en résulte que les sus-nommés se sont montrés par leur conduite les agents de la faction liberticide du fédéralisme, qu'en effet à l'époque où cette faction s'agitait pour déchirer le sein de la République et anéantir la liberté, on les a vus dans la société populaire de Périgueux faire jouer tous les ressorts de l'intrigue, pour y égarer les citoyens par les motions et discours les plus insidieux, notamment en y blâmant hautement les sages mesures prises par la Convention contre les chefs de cette faction ... "*

Vénérable de l'Eglise. Commémoraison le 29 octobre.

---

[15] Généalogies Limousines et Marchoises T. III, 1987.

Chapitre III

BORDEAUX

Louis SOURY

Né le 07.01.1765 à Rochechouart, de Jacques et Jeanne Leslavoix.

Curé de Bouronne-de-Chancelade (Chancelade-et-Bouronne), près de Périgueux, il refuse le serment. Erre dans la campagne et se réfugie à Bordeaux au n°1 rue Notre-Dame de La Place, où il célèbre la messe avec deux autres prêtres. Arrêté sous l'accusation : "*réfractaire à la loi des 29 et 30 vendémiaire an II*"

Guillotiné le 18 prairial an II (06.06.1794), à 29 ans, avec ses deux confrères et ses deux logeuses.

L'Eglise lui a décerné le titre de "Vénérable". Commémoraison le 7 juin.

Chapitre IV

LAVAL

Abbé François-Martial de SAVIGNAC dit "Mr de Bon-Conseil"

Né le 3 février 1758 au château de Vaux (La Jonchère), fils de Charles, seigneur de Vaux et de Françoise de Brie.

Curé de Vaiges, canton de Sainte-Suzanne (Mayenne), il refuse le serment. Emprisonné puis relâché pour qu'il quitte la France, il reste caché et administre les sacrements durant près de 4 ans. A Pâques 1793, il rejoint l'armée vendéenne où il œuvre comme prêtre et y sauve la vie de plusieurs républicains qui viendront plaider sa cause. Il revient au pays en décembre 1795, croyant la persécution terminée après thermidor. Arrêté le 29 avril 1796, il est condamné le 7 mai à 15 ans de fers, mais le général, président de la commission militaire, réussit à faire casser le jugement. Il est condamné à mort le 20 floréal.

Le 21 floréal an IV (10.05.1796), il est fusillé place du Gast, à l'âge de 37 ans.

Vénérable de l'Eglise.

Chapitre V

ROCHEFORT

1- capitaine Abraham-Jacques d'ASNIERES de VILLEFRANCHE

Né le 23.12.1746 à Villefranche (Biennat), de Pierre-Louis, sieur de Villefranche, écuyer, et de Marie-Louise de Preveraud, il appartient à une ancienne famille calviniste.

Nombreux états militaires : lieutenant de milice au bataillon de Fontenay. — mousquetaire du roi (26.02.1764). — sous-lieutenant au régiment de Foix (10.07.1766). — bas-officier dans la Légion puis au régiment de Saint-Domingue jusqu'en 1781. — porte-drapeau (01.05.1776). — lieutenant des grenadiers (12.02.1782). — lieutenant de fusiliers (09.04.1790). — incorporé au 110e régiment d'infanterie le 06.11.1792, capitaine le 28.01.1793, destitué comme étant noble le 30.09.1793, était alors en garnison à l'Ile de Ré.

Arrêté à La Rochelle, emprisonné à Brouage, victime de Christophe Blondeau « principal agent de la Terreur et surnommé "Marat" ». Convaincu de "faux-témoignage" par le tribunal criminel de Rochefort.

Dans son interrogatoire, il déclare ... *"J'ai servi dans l'armée du général Kellerman à son avant-garde commandée par le général La Bardure et j'ai assisté à la reprise de Longwy et de Verdun, comme commandant de deux cents hommes du régiment et si je n'eusse pas été un bon républicain j'avois une occasion sûre pour m'en aller, puisque j'étois deux lieues en avant sur le territoire ennemi."*

Les onze jurés, dont plusieurs déportés de Saint-Domingue, votèrent la mort pour le capitaine et son "complice" Duchêne, et acquittèrent Blondeau, le provocateur de cette affaire, qui lui avait proposé d'émigrer avec lui.

Guillotiné le 22 pluviose an II (10.02.1794), à 48 ans, place de la Liberté à Rochefort (acte trouvé dans l'état-civil de Rochechouart du 26.08.1825)

2- chanoine Antoine ROULHAC

Chanoine de l'abbaye Saint-Martial de Limoges. Son oncle François Roulhac, chanoine, lui a résigné son canonicat. Il en prend possession le 03.02.1783.

Né le 25.09.1760 à Saint-Léonard, fils aîné de Jean-Baptiste et de Marie du Bois du Puyfaucher.

Déporté à Rochefort suite à la circulaire du 24 pluviose an II (12.02.1794) du Ministre de l'Intérieur, que les "patriotes" de la Haute-Vienne s'empressent de mettre à exécution. Son convoi part le 29 mars et arrive le 5 avril 1794. Les prêtres sont embarqués à bord de "La Nourrice" et de "Le Borrée".

Le 11 avril, Antoine Roulhac est transféré à bord du trois-mâts "Les Deux Associés" (288 déportés à bord), lequel descend lentement la Charente et jette l'ancre en rade de l'île d'Aix, à 1500 mètres de la jetée de la pointe méridionale, dans l'attente d'un départ vers Madagascar.

Le 2 mai, le chanoine parlant à un de ses confrères, voit ses propos captés, déformés et rapportés au commandant Laly. Rapport est transmis au président du jury de bord, chargé des affaires disciplinaires. Le 3 mai, le jury le condamne à être fusillé sur l'heure car *" il est convaincu d'avoir tenu les propos suivants : « si les matelots n'étaient que cent, on pourrait se rendre maître d'eux fort aisément. » "*

Le 14 floréal an II (03.05.1794), il est fusillé, attaché au mât de misaine, sans bandeau sur les yeux, et en présence de 200 autres déportés, parqués à l'avant du navire, tenus sous la menace des canons chargés, les canonniers prêts à tirer. Tous les déportés passeront devant le corps de leur infortuné confrère, avant de descendre à fond de cale.

Le chanoine Roulhac a été inhumé dans l'île d'Aix, à l'ouest de l'anse de Tridoux, au pied du moulin à vent. (L'église de l'Ile d'Aix abrite les ossements de nombreux martyrs).

Ce sera le seul fusillé sur les 535 prêtres qui sont morts sur les "pontons".

A été fait "Vénérable de l'Eglise".

Chapitre VI

RENNES

Commission révolutionnaire établie en Ille et Vilaine. (AD 87-L.194 - Emigrés)

Léonard DORAT

Né vers 1766-1768 à Saint-Léonard. Etait âgé de 26 à 27 ans lors des faits.

Instituteur dans un maison d'éducation à Paris. Volontaire depuis un an dans le 16ème régiment de Dragons.

Acte d'accusation : *"Vu les procès-verbaux d'arrestation des 27 prairial et 23 messidor (11 juillet 1794) et le résultat des interrogatoires, est convaincu (avec Louise-Charlotte Fredel, veuve Jouanis, 43 ans, sans profession, native de Rennes, demeurant à Saint-Malo) d'avoir pris part aux projets liberticides du ci-devant Comte Puisaye* (que nous allons retrouver ci-après) *et autres chefs de la Bande fanatique et royaliste connue sous le nom de chouans, d'avoir excité à la révolte les habitants des campagnes du district de Rennes et autres environnants, qu'il devait commander lui - même, pour marcher contre Rennes ou Vannes ... En conséquence, oui, l'accusateur public en ses conclusions et conformément à la loi du 1er décembre 1792, à l'article 1° de celle du 9 avril 1793 condamne les susnommés à la peine de mort, ordonne que leurs biens seront acquis et confisqués au profit de la République, sauf la distraction s'il y a lieu".* Signé Surole Noël, président et L. Melliere, accusateur public.

Guillotiné le 2 fructidor de l'an II (19 août 1794) à Rennes.

Chapitre VII

AVIGNON [16]

Jacques SOURY dit "Battier" [17]

Etats militaires : Officier au 48e Régiment d'Infanterie à Avignon. — Chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, 20 avril 1791. — Soldat au régiment d'Artois, 20 mai 1765 ; sergent, 1767 , 1775. — Porte-drapeau au 48e de ligne, 1790 ; sous-lieutenant, 1er janvier 1791. — Campagne à Saint-Domingue, février-novembre 1791 : blessé (S. H. A. T. Vincennes)

Né à Rochechouart le 31 août 1746, fils de Mathieu "Jean" Soury dit "Bastier" et de Marie Sadat.

Condamné à mort par le tribunal criminel de Vaucluse le 22 frimaire an II et guillotiné sur la place de la Révolution à Avignon le 23 frimaire (13 décembre 1793). Etait âgé de 47 ans. Ses biens sont confisqués.

Soury a été le chef de la révolte contre-révolutionnaire en Avignon, en juillet 1793.

Acte d'accusation : " ... *que la ville d'Avignon a été mise en état de contre-révolution ouverte par l'armée départementale sortie des murs de Marseille, que les rebelles ont renversé les autorités patriotes, ont désarmé, emprisonné, pillé, assassiné les bons citoyens et ont soutenu la guerre contre l'armée de la république ... Qu'il (Soury) a été nommé à l'époque de la rébellion un de ces administrateurs provisoires de la Commune qui ont remplacé la municipalité légitime, qu'il a en cette qualité usurpé l'autorité que la loi et le choix des bons citoyens avaient confié à d'autres, a pris part à toutes les délibérations liberticides qui ont été prises par cette autorité illégale et contre-révolutionnaire et a présidé la révolte. Qu'il s'est établi le complice de ces assassinats sur les personnes de ces huit républicains qui ont été sacrifiés par les rebelles et ne faisant en sa qualité d'administrateur aucunes démarches pour arrêter les coupables. ... Que nommé du vœu et par le choix de toutes les sections Commissaire pour organiser la Garde nationale dans le sens des contre-révolutionnaires, il a rempli cette mission et a pour ce crime puissamment servi les rebelles dans leurs projets liberticides et s'est ainsi constitué chef des rebelles... Qu'il s'est également établi chef de révolte en recrutant pour l'armée de ces scélérats (armée départementale sortie des murs de Marseille) qui voulaient aller à Paris faire triompher la section de Brissot et assassiner les députés qui siègent à la Montagne ...* "

Il est précisé qu'il est propriétaire par indivis de quelques lopins de terre et de vigne de peu de valeur.

---

[16] Sources : AD 87 - 1 Q 446 - Liste de confiscation supplémentaire de celle des émigrés y compris les Prêtres déportés. District de Saint-Junien ; y figurent les guillotinés que nous connaissons mais il y est trouvé un autre supplicié.

[17] Bastier en provençal ; bâtier : artisan fabricant et marchand de bâts.

Chapitre VIII

ERNÉE en MAYENNE [18]

Abbé François-Marie Jérôme de COUASNON de La BARILLERE (1758-1794)

Né le 10 juin 1758 à La Croisille près Ernée (Mayenne), fils de César-Léonard De Couasnon, Chevalier, Sgr de La Barrillière, de la Croisille, etc., et de Renée-Françoise Leclerc des Gaudeshes.

En 1787, Monseigneur d'Argentré le nomme vicaire général à Limoges ; il habite alors l'Evêché. En mars 1789, il est présent à l'Assemblée Générale du Clergé à Limoges, comme prévôt et représentant du chapitre et de l'église collégiale de Saint-Junien. Il fut le 49ème et dernier prévôt de ladite collégiale. En 1790, il est un des Conseillers de la Chambre ecclésiastique de Limoges.

Refuse de prêter le serment constitutionnel et part se cacher chez ses parents. En février 1794, il y est trouvé malade et alité.

Accusé comme "*prêtre réfractaire*" et comme "*noble*", il est condamné à mort par la Commission révolutionnaire d'Ernée le 30 ventôse an II (20 mars 1794).

Le 22 mars il est fusillé "sur le champ" et enterré sur place.

Le 16 juin 1814, son corps est exhumé et transféré dans la chapelle de Notre-Dame de Charné ; une plaque tombale porte la mention de ces événements.

A été fait "Vénérable de l'Eglise". Commémoraison le 22 mars.

[18] Fusillé à Ernée en Mayenne (A. LECLER - Martyr et Confesseur de la Foi)

Chapitre IX

AUXERRE

Bernard SAUVAGE

Né vers 1758, 35 ans au moment des faits.

Menuisier, demeurant habituellement à Limoges.

Sergent, "Conducteur d'une recrue de Volontaires nationaux du Département de la Haute-Vienne".

Léonard DUVILLARD

Demeurant à Limoges.

"Conducteur d'une recrue de Volontaires nationaux du Département de la Haute-Vienne".

———

Arrêtés le 17 mai 1793 comme contre-révolutionnaires et condamnés à mort le 7 juin par le Tribunal criminel de l'Yonne, séant à Auxerre [19] (A. D. de l'Yonne - L.1168).

Acte d'accusation : "*arrêtés à la clameur publique de Villeneuve-sur-Vanne comme prévenus d'avoir le 17 mai parcouru les rues dudit Villeneuve le sabre nu à la main à la teste d'un attroupement de plus de 200 desdits volontaires, d'avoir crié dans lesdites rues « vive le roi, au diable la convention vive Louis dix sept, au foutre la convention qui nous fait mourir de faim, il nous faut un roi » et d'avoir forcé plusieurs citoyens dudit Villeneuve de crier avec eux vive le roi en leur mettant la pointe du sabre à la poitrine et les menaçant de les percer ou de leur couper la teste, ce qui auroit occasionné une émeute dans laquelle un caporal desdits volontaires auroit été tué et ledit Sauvage blessé*".

Conduit à la maison d'arrêt du district de Sens. Transférés à la maison de justice du département (à Auxerre) et écroués le 5 juin.

Le tribunal d'après les dépositions uniformes desdits témoins déclare qu'il est constaté que lesdits ont parcouru etc… (comme dessus, plus :) " *il y a sept cent gredins à la convention, que par ces course, propos, menaces et voyes de fait lesdits Sauvage et Duvillard ont tenté de soulever et les volontaires dont ils étaient conducteurs et les citoyens de la dite ville contre la forme actuelle du gouvernement français et se sont rendus coupables de crime de provocation au rétablissement de la royauté avec attroupement et émeute, crime que l'article 1er de la loi du 9 avril dernier a mis au nombre des tentatives contre-révolutionnaires*".

---

[19] AD 89 – L. 1168 (voir annexe 7)

"Le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public, ordonne que dans les 24 heures ledit Bernard Sauvage et ledit Devillard seront livrés à l'exécuteur des jugements criminels et mis à mort sur la place publique des Fontaines de cette ville."

"La peine de mort prononcée dans le cas déterminé par la présente loi emportera la confiscation et il sera pourvu sur les biens confisqués à la subsistance des père, mère, femme et enfants qui n'auroient pas d'ailleurs de biens suffisants pour leur nourriture et entretien. Le tribunal déclare les biens desdits Sauvage et Duvillard acquis par la nation sauf à pourvoir sur lesdits biens s'il y a lieu à la subsistance des père, mère, (etc ...)".

"Le tribunal ordonne que ledit jugement sera imprimé, publié et affiché dans toutes les communes de ce département et notamment dans la ville de Sens (50 placards) et dans celle de Villeneuve/Vanne (10 placards) et que l'exécution des dispositions relatives à la confiscation des biens, il en sera adressé expédition aux administrateurs du département de la Haute-Vienne".

Chapitre X

QUIBERON, VANNES et AURAY

1- Charles-Eugène-Gabriel VIRAUD de SOMBREUIL

Ecuyer. Capitaine aux Hussards d'Esterhazy lorsqu'il émigra. Lieutenant-colonel dans l'armée de Condé en 1792. Colonel en second au régiment de Salm.

Fils cadet de Charles-François et frère de Ladislas, lesquels furent guillotinés à Paris le 17 juin 1794, impliqués dans la conspiration des "chemises rouges".

Né le 11 juillet 1770 au château de l'Eychoisier à Bonnac (la Côte), près Limoges, fils de Charles-François, colonel des Hussards de Bercheny, puis Gouverneur des Invalides, et de Marie-Madeleine des Flottes de Leychoisier.

Il émigre en 1792 et rejoint l'armée prussienne avec laquelle il fait campagne sur les bords du Rhin en 1793, puis celle de Hollande en 1794, et il passe en Angleterre. Il se met en relation avec les royalistes émigrés qui projettent d'effectuer une descente sur la côte de Bretagne. Il reçoit alors le commandement de la IIème Division. [20]

Prisonnier, Sombreuil fut conduit à Auray et jugé le 9 thermidor (27 juillet 1795) par la Commission unique Barbaron, condamné à mort malgré le trouble des membres de la commission, lorsqu'il exposa sa défense et parla de capitulation avec promesse de la vie sauve pour ses hommes. A été fusillé à Vannes le 28 juillet 1795, contre le mur du plateau de La Garenne, qui surplombe les remparts de la ville, en compagnie de quinze autres. Il était âgé de 25 ans.

Il y a lieu de citer, parmi bien d'autres, deux anecdotes sur sa mort :

- *"Adossé au mur, Mgr de Hercé, évêque de Dol, les mains liées, demande qu'on lui enlève son chapeau pour qu'il puisse faire sa dernière prière. Comme un Bleu s'approche : « Laisse, lui dit Sombreuil, un des chefs de l'expédition, voisin du prélat, tu n'en est pas digne ! », et, lui-même, il arrache le chapeau de l'évêque avec ses dents".* [21]
- *"Un général républicain s'approcha du comte de Sombreuil, et le pria de lui permettre qu'il lui rendit le dernier devoir, celui de lui bander les yeux. « Non, répondit le comte de Sombreuil, je veux voir mon ennemi jusqu'au dernier instant ». Invité ensuite de se mettre à genoux, il répliqua, après un moment de réflexion : « Je le veux bien, mais je fais observer que je mets un genou pour mon Dieu et l'autre pour Roi ». Le coup fatal partit, et il expira avec le courage, d'un soldat, d'un vrai royaliste et d'un chrétien. Mgr l'évêque de Dol périt avec tous les dignes prêtres de sa suite, et montra en mourant la même résignation dont il avait donné l'exemple dans le cours des ses malheurs* [22]

---

[20] voir annexe 8 : le catastrophique débarquement de Quiberon

[21] *Villeneuve-Laroche-Barnaud : Mémoires sur l'expédition de Quiberon.* Guide vert Michelin - Bretagne

[22] BSAHL, LXXV-2, 1935 : Enquête sur l'histoire n°5 - La Vendée - La Terreur

2 et 3 – famille du GARREAU de La SEINIE, de Saint-Yrieix

- **Pierre du GARREAU de La SEINIE**

- **Théodore du GARREAU de La SEINIE**

Pourraient être les fils de Jean-Baptiste-Joseph du Garreau, écuyer (chevalier), Sieur de la Seynie (Seigneur de Puy-de-Bette), paroisse de Sainte-Catherine à Saint-Yrieix, lequel capitaine de cavalerie, marié à Valérie Limousin de Neuvic ? *d'après le nobiliaire de J. Nadaud.*

Jugés par la Commission Lalene, première commission militaire d'Auray, le 14 fructidor III et fusillés. Agés de 18 et 20 ans (16 et 17 ans, selon les sources ?).

Servaient au régiment de Damas à la Division Sombreuil.

4- François-Martial BARBARIN de MONTEIL, de Saint-Junien

Garde du corps du roi.

Né le 19 juillet 1738 à Le Monteil, paroisse Saint-Pierre de Saint-Junien, fils de Messire Jean Barbarin, écuyer, Sgr du Monteil et de Puyradeaux, et de dame Marie de Salignac (laquelle décède en 1764)

Jugé le 14 thermidor par la Commission Druilhe, deuxième commission militaire d'Auray et fusillé le jour même.

5 et 6 – famille de SAVIGNAC

L'un des deux a un second prénom : Léonard
L'un des deux servait au régiment de Damas

- **Joseph de SAVIGNAC**

Lieutenant au régiment des Lyonnais.

Né au château du Vaux à la Jonchère, fils de Charles, écuyer, sieur de Vaux, ancien Gendarme de la reine, et de Françoise De-Brie.

Jugé et fusillé à Auray le 11 thermidor par la Commission Lalene, première commission militaire.

- **autre Joseph de SAVIGNAC**

Frère du précédent. Capitaine au régiment d'Artois-Infanterie.

Jugé et fusillé à Quiberon le 14 thermidor III, Commission DUBOIS, deuxième commission militaire de Quiberon.

Ce sont les frères de l'abbé François-Martial de Savignac dit "Mr de Bon-Conseil", fusillé à Laval le 20 floréal an IV.

Les Savignac portent "*d'azur coupé d'argent, à deux étoiles du second en chef et une rose de gueules en pointe*".

7- Jean-Bernardin MARTIN de COMPREIGNAC

Fils de François Martin, écuyer, Seigneur de Compreignac par son mariage le 9 septembre 1748 avec Marie Blondeau.

Lieutenant au régiment de Périgord, Division Sombreuil.

Jugé par la Commission Lalene, première commission militaire d'Auray, le 11 thermidor et fusillé.

8- Pierre de MONDION

Né à Limoges vers 1762 (âgé de 34 ans à sa mort). Pourrait être Pierre de Mondion baptisé en Saint-Pierre-du-Queyroix le 20 novembre 1762, fils de Jacques, Commissaire à la taille tarifée puis directeur des biens des religionnaires fugitifs de la Généralité de Limoges, et de Jeanne-Rose Limousin.

Emigré en 1791. Sergent dans le régiment Hector ou Légion de Marine, dans la 1ère Division d'Hervilly qui débarqua à Quiberon.

Jugé par la Commission Dinne, première commission militaire de Quiberon, le 9 thermidor III et fusillé.

9- Pierre-Joseph de BOSLINARD des ROCHES

Officier de cavalerie. Ecuyer, Seigneur des Roches.

Né à Rancon le 5 mars 1742, fils de Mathieu, écuyer, Seigneur de Boslinard, La Bastide, La Porte, et de Marie-Anne de Marans.

Ancien Gendarme du Roi. Noble émigré, âgé de 55 ans à sa mort.

Jugé par la Commission Bouillon, deuxième commission militaire de Vannes le 15 thermidor III et fusillé.

10- François VIDAUD de la BARRE

Notable de Limoges. Ancien Garde du corps. Devenu membre influent du Directoire de la Haute-Vienne.

Né à Limoges, paroisse Saint-Pierre-du-Queyroix, le 30 avril 1741, fils de Jean-Baptiste (bourgeois et marchand en 1741, puis capitaine au régiment de Royal-Cantabre-Infanterie. Ecuyer et Sieur de la Barre -avant 1743-) et de Anne Sègue

A épousé, le 10 février 1791, en la chapelle du château de Brignac, commune de Royère (appartenant à son parent, Louis Naurissart, directeur de la Monnaie à Limoges), Marie-Madeleine Bourdicaud de Saint-Priest.

Ancien Garde du corps du roi, dans la Compagnie Ecossaise, 20 avril 1768. Etait en service au château de Versailles lors des événements des 5 et 6 octobre 1789 ; y fut blessé d'un coup de pique par les émeutiers, alors qu'il défendait les appartements de la Reine.

Administrateur du District de Limoges en 1790-1791. A émigré en août-septembre 1791, après avoir démissionné. A fait la Campagne de 1792 dans l'armée des Princes, puis est passé en Angleterre avec Viraud de Sombreuil. A débarqué à Quiberon le 15 juillet 1795 avec la IIème division commandée par ledit Viraud. A été fait prisonnier par les "Bleus" républicains, le 21 juillet lors du repli.

Jugé par la Commission Bouillon, deuxième commission militaire du Vannes, le 15 thermidor III (2 août 1795) et fusillé. Etait âgé de 54 ans.

11- Jean de SANZILLON

Né au château de Joffrenie en Bussière-Galant près Châlus, le 10 avril 1765, fils d'autre Jean, marquis de Sanzillon, chevalier, Seigneur de Joffrenie, le Cluzeau, Mazaudran, etc., chevalier de Saint-Louis, "l'un des deux cents gendarmes de la Garde du Roi", et de Marguerite de David, demoiselle de Vanteaux.

Emigra en 1791, fit campagne en Hollande à l'armée de Condé, dans la Légion de Damas. En, 1791, lorsque les régiments furent licenciés en Hollande, il passa à la solde de l'Angleterre. Resta volontaire au régiment de Damas et débarqua à Quiberon avec la Division Viraud de Sombreuil et participa à "l'Affaire du 21 juillet 1795";

D'après la liste du Général Lemoine et celle établie par Le Garrec, "Les Vrais Martyrs de Quiberon, 1795, Vannes", Jean de Sanzillon a bien été jugé par la Commission Bedos, première commission militaire de Vannes, le 13 thermidor an III, et y a été fusillé.

12- Mathieu FAULTE de VANTEAUX

Né à Limoges en 1729.

Epoux de Marie de Brettes de Cieux (x du 01.12.1772, château des Cros à Cieux).

Ses armes sont "*d'azur à l'arbre de sinople sur une terrasse de même, au lion passant d'or brochant sur le tronc de l'arbre*".

Ancien capitaine au régiment de Picardie-Infanterie. Décoré de la Croix de Saint-Louis. Fut commandant général adjoint de la Garde Nationale de Limoges.

Servait à 66 ans, dans le Loyal-Emigrant de la 1ère Division d'Hervilly.

Jugé par la Commission Bedos, première commission militaire de Vannes le 14 thermidor III et fusillé.

13- Othon-Benjamin de LOSTENDE

Ecuyer, lieutenant au régiment de Rohan, division Sombreuil.

Né le 31 mars 1754 à Limoges, baptisé à Saint-Pierre-du-Queyroix, fils de Jean-Baptiste-Benoist, chevalier, Seigneur de Lostende près Limoges, Landouge, Le Coudert, La Forest, et de Marie-Anne Martin de La Plagne.

Ancien capitaine au régiment de Penthièvre. Agé de 26 ans à sa mort.

Jugé le 14 thermidor III par la Commission Dubois, deuxième commission militaire de Quiberon, au village de Kerraud de Saint-Pierre-Quiberon, et fusillé le jour même sur la plage de Squérace, derrière le port d'Orange, du côté de Kerraud.

14- Jean-Baptiste TARDIVET du REPAIRE

Né au manoir de Le Grand Repaire à Saint-Léonard.

Servait au régiment de Rohan, IIème division Sombreuil.

Jugé par la Commission Dubois, deuxième commission militaire de Quiberon le 14 thermidor III et fusillé.

Dans le nobiliaire, J. Nadaud cite le général Tardivet du Repaire, l'illustre sauveur de la reine Marie-Antoinette.

15- Jean-Marguerite-Marie de BRIE de LAGEYRAT

Écuyer, vicomte de Brie.

Né en 1761 au château de Lageyrat près Chalus, vicomté de Rochechouart, fils de Jean-François, comte de Brie, chevalier, seigneur de Lageyrat, Chantellerie et autres lieux, et de Marie-Françoise-Louise de Coustin du Masnadaud.

Marié à Gabrielle-Jacquette d'Allogny (42 ans en 1793), alors détenue à la prison des femmes suspectes au couvent des Jacobins au Châtenet de Rochechouart ; laquelle demanda le divorce pour sauver sa vie et préserver du séquestre ses biens propres.

Marin, lieutenant de vaisseau lorsque la révolution éclate, il émigre en Angleterre. En juin 1795, il est incorporé dans le régiment d'Hector (ou Royal-Marine), 1ère division d'Hervilly.

Fait prisonnier le 21 juillet ; jugé le 14 thermidor par la commission Dubois, deuxième commission militaire de Quiberon et fusillé le 15 (2 août 1795), âgé de 34 ans.

16- Jean-François de COUSTIN du MASNADAUD (paroisse de Pageas près Châlus)

Ecuyer, sous-lieutenant au régiment de Dresnay, Ière Division d'Hervilly.

Né à Rouen le 3 juin 1769, fils de Martial-François de Coustin, chevalier, comte du Masnadaud, capitaine au régiment de Beauvaisis, puis colonel, gentilhomme de la Chambre de Monsieur "frère du roi", et de Marie-Madeleine Laeüt.

Avait 22 ans lorsqu'il émigra, après avoir épousé en Bretagne Melle de Kervéatoux.

Embarqué à Lymington avec la 1ère division le 12 juin 1795, arriva à Quiberon le 27, après avoir suivi la bataille navale au large de l'île de Groix et la capture de trois vaisseaux républicains : Le Titre, le Formidable, l'Alexandre.

Jugé le 8 fructidor III (25 août 1795) par la Commission Honoré de Vannes et fusillé avec 26 autres, dans un pré voisin de Bondon près Vannes. Agé de 27 ans.

- o – o – o -

Evadés : Quelques officiers émigrés parvinrent à s'évader et échappèrent au supplice, dont 7 limousins : Joseph Chérade de Montbron de Montagrier, Duroy de Chaumareix, de Lamorelie du Puyredon, de Lomelie, Nicolet de la Grillière, et l'abbé Péricaud. Plusieurs d'entre eux ont fait le récit de leur aventure. Il faut dire que lors des trajets à pied de nuit vers Auray, puis vers Vannes, la surveillance était très allégée, certains disent même sur ordre de Hoche et avec les encouragements de certains "Bleus", afin de faciliter les évasions, mais la plupart respectèrent la parole donnée, croyant fermement que leur capitulation leur avait assuré la vie sauve !!!

Joseph de Montbron tenta, dès le 21 juillet, de rembarquer mais, comme il ne savait pas nager et que la mer était très grosse, il ne put rejoindre les barques anglaises qui ne pouvaient aborder les récifs où étaient agglutinés chouans, femmes, enfants et soldats émigrés. Durant le trajet à pied, il ne tenta pas de s'évader mais, une fois à Auray, lorsqu'il entendit les premières fusillades, il réussit à se faire hospitaliser et parvint à quitter l'hôpital grâce au courage désintéressé de trois jeunes filles. Il mourût dans son château de Montagrier en Saint-Bonnet-de-Bellac, le 2 octobre 1851, à l'âge de 84 ans.

Chapitre XI

Autres martyrs à identifier

- **Abbé Louis LAURADOUR**, curé dans le diocèse de Limoges. Mis à mort par le tribunal criminel de la Vienne à Poitiers le 28 ventôse an II (18 mars 1794), comme "*prêtre réfractaire*" et avec seize autres prêtres.

- **Archives Départementales de Pau** (recherches infructueuses). Tribunal militaire du 1er arrondissement de l'Armée des Pyrénées Occidentale :

  - **Joseph MICHEL**, de Limoges, émigré, condamné à mort le 27 messidor an II ?

  - **Jean REBONDIS**, de Limoges, contre-révolutionnaire, condamné à mort le 13 germinal an II ?

- **Archives Départementales du Pas-de-Calais et Association Généalogique du Pas-de-Calais** :

  Un natif de Limoges, **N... MARCHAN-LAMIRAUT**, émigré, condamné par la Commission militaire, exécuté le 12 prairial an II, place de la Révolution à Arras. L'acte de décès précise *« sans pouvoir parvenir à l'indication de son âge et des noms de ses père et mère »* ?

ANNEXES

Annexe 1

le tribunal criminel de Limoges

- ***le tribunal criminel***, *situé au Présidial, a pour président Pierre Dumas, jusqu'en septembre 1793. A compter du 1er octobre 1793, ce dernier sera destitué au profit de Jean-Jacques-Benoist Gonneau (1), et emprisonné. On lui reproche de prononcer trop d'acquittements (dont ceux de Jean-Baptiste Pétiniaud-Beaupeyrat et de Louis Naurissart). Pierre Dumas sera à nouveau président de ce tribunal, en novembre 1794.*

- ***l'échafaud*** *est élevé sur la place de la Fraternité, devenue place de la Révolution en 1794, anciennement place des Arènes et de nos jours place d'Aine.*

- ***l'exécuteur des jugements*** *est Louis Vivien.*

- ***le lieu d'inhumation*** *se trouve au cimetière des Arènes, actuelle place Winston Churchill*

- ***l'état-civil*** *est consultable à Limoges, section de l'Egalité.*

(1) **Jean-Jacques-Benoist Gonneau** :

. né à Rochechouart le 21.03.1760, fils de Nicolas-René, Receveur des Aydes de la Vicomté de Rochechouart, puis Intendant du Château, et de Marguerite Goursaud du Belhomme. Il divorce en 1800 puis se remarie.

. avocat en Parlement, il possède en 1784 une charge de notaire héritée de son père. Premier maire de Rochechouart à la Révolution (à 30 ans), et membre influent du Comité de Surveillance de Rochechouart.

. il fait brûler en "autodafé" toute "la mémoire de la Vicomté" : terriers, titres de noblesse et seigneuriaux, archives de 7 siècles, plus un grand nombre de minutes notariales.

. administrateur puis membre du Directoire du District de Saint-Junien, membre puis président du Club des Jacobins à Limoges, chargé de la propagande révolutionnaire du Département.

. juge du tribunal de Rochechouart puis président du tribunal criminel, enfin membre de la Chambre des Représentants sous l'Empire, il fut compromis dans la conspiration des patriotes en 1816, condamné à 8 ans de réclusion et au pilori, et probablement gracié car il réapparaît au pays en 1818.

. il décède à Rochechouart le 9 avril 1829 à l'âge de 70 ans.

Annexe 2

le tribunal révolutionnaire de Paris

- **la loi du 23 ventôse an II** (13.03.1794) dessaisit les tribunaux criminels départementaux des "causes révolutionnaires".

- **le tribunal révolutionnaire** : pour accélérer les "fournées", il y a 4 équipes dont 2 par journée.
  - . Présidents : Hermann, Pierre André Coffinhal, Montane, etc.
  - . Vice-présidents : Rousillon, Dumas, etc
  - . Accusateurs : Pierre-Quentin Fouquier-Tinville dit "la hache de la loi". Il y a 24 substituts dont Jean-Baptiste-Edmond Fleuriot-Lescot.
  - . Exécuteur des jugements criminels : Charles-Henri Sanson dit "le barbier", "le vengeur", "l'homme rouge", aidé de son frère et de ses deux fils.
  - . Lieux du supplice : la "machine à décoller" se déplace successivement : place du Carroussel, place de la Révolution (non loin de la stèle de la statue de Louis XV, entre les chevaux de Marly), place Saint-Antoine près les ruines de la Bastille, à la barrière du Trône Renversé, place de la Révolution à nouveau, place de Grève, à l'extrémité du faubourg Saint-Jacques, devant la prison de la Roquette.

- **lieux de détention** : la Conciergerie, l'Abbaye, la Chapelle des Carmes, l'Hospice de l'Évêché.

- **inhumations**, dans des fosses communes et successivement :
  - . cimetière de la Ville-l'Evêque (actuelle Chapelle Expiatoire, boulevard Haussman), du 21.01.1793 au 24.03.1794.
  - . les Mousseaux ou Errancis (partie du parc Monceau), du 25.03.1794 au 08.06.1794.
  - . cimetière Sainte-Marguerite du 12 juin jusqu'au 21.06.1794, transféré à Picpus début août.
  - . cimetière du couvent de Picpus du22.06.1794 au 27.07.1794

Fouquier-Tinville épouse une Limousine en secondes noces

Pierre-Quentin FOUQUIER-TINVILLE est né le 17 juillet 1746, fils d'Eloy Fouquier, seigneur de Tinville, Hérouel et autres lieux, en Vermandois. A l'âge de 25 ans, il épouse Geneviève-Dorothée Saugnier, qui décède le 23.04.1782. Le 3 octobre 1782, il se remarie à une Limousine : Jeanne-Henriette d'Aucourt, fille de feu Etienne Gérard, écuyer, seigneur d'Aucourt. Cette dernière décède le 17.11.1827. Fouquier sera guillotiné en place de Grève le 17 floréal an III (06.05.1795), après un procès de 41 jours..

Ce féroce accusateur public envoya 2719 personnes à la mort ; il était surnommé " la hache ", "l'homme rouge ". Lors de son procès, il déclara : « *je n'étais que la hache dont on se servait ; on ne peut pas faire le procès à la hache !* »

DÉCRETS N.° 544.

DE LA

CONVENTION NATIONALE,

Du 10 Mars 1793, l'an ſecond de la République Françaiſe,

Relatifs à la formation d'un Tribunal criminel extraordinaire.

LA CONVENTION NATIONALE, après avoir entendu le rapport de ſon comité de légiſlation, décrète ce qui ſuit :

TITRE PREMIER.

De la compoſition & de l'organiſation d'un Tribunal criminel extraordinaire.

ARTICLE PREMIER.

Il ſera établi à Paris un tribunal criminel extraordinaire, qui connoîtra de toute entrepriſe contre-révolutionnaire, de tous attentats contre la liberté, l'égalité, l'unité, l'indiviſibilité de la République, la ſûreté intérieure & extérieure de l'état, & de tous les complots tendant à rétablir la royauté, ou à établir toute autre autorité attentatoire à la liberté, à

Décret de la Convention instituant le Tribunal Révolutionnaire.

LOI DU 22 PRAIRIAL AN II (10 juin 1794)
(extraits)

VI - *Sont réputés ennemis du peuple ceux qui auront provoqué le rétablissement de la royauté, ou cherché à avilir ou à dissoudre la Convention nationale et le gouvernement révolutionnaire et républicain dont elle est le centre ;*
Ceux qui auront trahi la république dans le commandement des places et des armées, ou dans toute autre fonction militaire, entretenu des intelligences avec les ennemis de la république, travaillé à faire manquer les approvisionnements ou le service des armées ;
Ceux qui auront cherché à empêcher les approvisionnements de Paris, ou à causer la disette dans la république ;
Ceux qui auront secondé les projets des ennemis de la France, soit en favorisant la retraite et l'impunité des conspirateurs et de l'aristocratie, soit en persécutant et calomniant le patriotisme, soit en corrompant les mandataires du peuple, soit en abusant des principes de la révolution, des lois ou des mesures du gouvernement par des applications fausses et perfides ;
Ceux qui auront trompé le peuple ou les représentants du peuple, pour les induire à des démarches contraires aux intérêts de la liberté ;
Ceux qui auront cherché à inspirer le découragement pour favoriser les entreprises des tyrans ligués contre la république ;
Ceux qui auront répandu de fausses nouvelles pour diviser ou pour troubler le peuple ;
Ceux qui auront cherché à égarer l'opinion et à empêcher l'instruction du peuple, à dépraver les mœurs et à corrompre la conscience publique, à altérer l'énergie et la pureté des principes révolutionnaires et républicains ou à en arrêter les progrès, soit par des écrits contre-révolutionnaires ou insidieux, soit par toute autre machination;
Les fournisseurs de mauvaise foi qui compromettent le salut de la république, et les dilapidateurs de la fortune publique, autres que ceux compris dans les dispositions de la loi du 7 frimaire ;
Ceux qui étant chargés de fonctions publiques, en abusent pour servir les ennemis de la révolution, pour vexer les patriotes, pour opprimer le peuple ;
Enfin tous ceux qui sont désignés dans les lois précédentes relatives à la punition des conspirateurs et contre-révolutionnaires, et qui, par quelques moyens que ce soit et de quelques dehors qu'ils se couvrent, auront attenté à la liberté, à l'unité, à la sûreté de la république, ou travaillé à en empêcher l'affermissement.

VII - *La peine portée contre tous les délits dont la connaissance appartient au tribunal révolutionnaire est la mort.*

VIII - *La preuve nécessaire pour condamner les ennemis du peuple est toute espèce de document, soit matérielle, soit morale, soit verbale, soit écrite, qui peut naturellement obtenir l'assentiment de tout esprit juste et raisonnable. La règle des jugements est la conscience des jurés éclairés par l'amour de la patrie ; leur but le triomphe de la République et la ruine de ses ennemis ; la procédure, les moyens simples que le bon sens indique pour parvenir à la connaissance de la vérité dans les formes que la loi détermine.*
Elles se bornent aux points suivants :

IX - *Tout citoyen a droit de saisir et de traduire devant les magistrats les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. Il est tenu de les dénoncer dès qu'il les connaît.*

X - *Nul ne pourra traduire personne au tribunal révolutionnaire, si ce n'est la Convention nationale, le Comité de Salut public, le Comité de Sûreté générale, les représentants du peuple commissaires de la Convention, et l'accusateur public du tribunal révolutionnaire.*

XI - *Les autorités constituées en général ne pourront exercer ce droit sans avoir prévenu le comité de Salut public et le comité de Sûreté générale, et obtenu leur autorisation.*

XII - *L'accusé sera interrogé à l'audience et en public, la formalité de l'interrogatoire secret qui précède est supprimée comme superflue ; elle ne pourra avoir lieu que dans des circonstances particulières où elle serait jugée utile à la connaissance de la vérité.*

XIII - *S'il existait des preuves soit matérielles, soit morales, indépendamment de la preuve testimoniale, il ne sera point entendu de témoins, à moins que cette formalité ne paraisse nécessaire, soit pour découvrir des complices, soit pour d'autres considérations majeures d'intérêt public.*

XIV - *Dans le cas où il y aurait lieu à cette preuve, l'accusateur public fera appeler les témoins qui peuvent éclairer la justice, sans distinction de témoins à charge et à décharge.*

XV - *Toutes les dépositions seront faites en public, et aucune déposition écrite ne sera reçue, à moins que les témoins ne soient dans l'impossibilité de se transporter au tribunal, et dans ce cas il sera nécessaire d'une autorisation expresse des comités de salut public et de sûreté générale.*

XVI - *La loi donne pour défenseurs aux patriotes calomniés les jurés patriotes ; elle n'en accorde point aux conspirateurs.*

XVII - *Les débats finis, les jurés formuleront leurs déclarations, et les juges prononceront la peine de la manière déterminée par les lois.*

Le président posera la question avec clarté, précision et simplicité. Si elle était présentée d'une manière équivoque ou inexacte, le jury pourrait demander qu'elle fut posée d'une autre manière.

XVIII - *L'accusateur public ne pourra, de sa propre autorité, renvoyer un prévenu adressé au tribunal, ou qu'il y aurait fait traduire lui-même ; dans le cas où il n'y aurait pas matière à accusation devant le tribunal, il en fera un rapport écrit et motivé à la chambre du conseil, qui prononcera. Mais aucun prévenu ne pourra être mis hors de jugement avant que la décision de la chambre n'ait été communiquée aux comités de salut public et de sûreté générale, qui l'examineront.*

XIX - *Il sera fait un registre double des personnes traduites au tribunal révolutionnaire, l'un par l'accusateur public, et l'autre au tribunal, sur lequel seront inscrits tous les prévenus, à mesure qu'ils seront traduits.*

XX - *La Convention déroge à toutes celles des lois précédentes qui ne concorderaient point avec le présent décret, et n'entend pas que les lois concernant l'organisation des tribunaux ordinaires s'appliquent aux crimes de contre-révolution et à l'action du tribunal révolutionnaire ;*

XXI - *Le rapport du comité sera joint au présent décret comme instruction.*

XXII - *L'insertion du décret au Bulletin vaudra promulgation.*

LE CALENDRIER DES CONDAMNATIONS

					Total	Dont femmes	T° min	T° max	État du ciel
26	**prairial**	samedi	14	**juin**	38	1	16	22	nuages, orage (loin)
27		dimanche	15		19	2	14	21	beau
28		lundi	16		45	1	12	18	beau
29		mardi	17		62	11	11	19	beau
30		mercredi	18		0	0	12	19	beau, vent
1	**messidor**	jeudi	19	**juin**	18	1	11	19	nuages, pluie, éclairs
2		vendredi	20		38	13	11	23	couvert, pluie
3		samedi	21		26	1	12	17	nuages
4		dimanche	22		15	0	10	28	beau
5		lundi	23		20	4	18	22	couvert
6		mardi	24		25	3	15	23	nuages
7		mercredi	25		45	25	10	15	nuages, pluie
8		jeudi	26		48	0	11	19	nuages, pluie, grêle, orage
9		vendredi	27		34	8	8	19	beau
10		samedi	28		0	0	9	17	beau
11		dimanche	29		20	2	9	20	beau, vent
12		lundi	30		24	5	13	22	beau
13	**messidor**	mardi	1	**juillet**	14	0	12	17	couvert, vent, pluie
14		mercredi	2		30	2	12	21	nuages
15		jeudi	3		19	1	11	22	nuages
16		vendredi	4		28	3	12	25	beau, brouillard
17		samedi	5		28	2	13	25	beau
18		dimanche	6		31	0	16	26	beau
19		lundi	7		70	6	15	23	beau, vent
20		mardi	8		0	0	13	25	beau
21		mercredi	9		60	11	16	26	beau, vent, puis pluie, orage (loin)
22		jeudi	10		45	0	15	26	beau, vent
23		vendredi	11		6	0	18	25	nuages, pluie, orage
24		samedi	12		28	4	15	25	nuages, orage (loin)
25		dimanche	13		38	6	14	22	nuages, pluie, orage
26		lundi	14		0	0	13	21	nuages
27		mardi	15		31	7	16	22	beau
28		mercredi	16		32	3	14	25	beau
29		jeudi	17		42	18	14	26	beau
30		vendredi	18		0	0	15	27	beau, brouillard
1	**thermidor**	samedi	19	**juillet**	32	12	19	27	nuages, brouillard, orage (loin)
2		dimanche	20		14	4	14	23	nuages, éclairs
3		lundi	21		27	3	14	20	beau, vent
4		mardi	22		46	9	11	22	beau, puis pluie et orage
5		mercredi	23		56	1	16	19	couvert, vent, pluie, orage
6		jeudi	24		36	11	13	17	nuages, grêle, vent, pluie
7		vendredi	25		38	3	12	19	nuages
8		samedi	26		53	16	12	18	nuages, pluie
9		dimanche	27		47	3	13	18	nuages, pluie
					Total	Dont femmes			
				juin	477	77			
				juillet	851	125			

le nombre des condamnations d'un jour donné ne correspond pas au nombre des exécutions : certains condamnés n'ont pas été exécutés, ou d'autres qui ont été exécutés pendant cette période avaient été condamnés antérieurement : femmes enceintes par exemple

Annexe 3

Benoît LESTERPT-BEAUVAIS

- acte de décès au verso -

03 11/1

10663

RECONSTITUTION
DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL
DÉPÔT CENTRAL

Extrait du Registre des Actes de Décès de la Municipalité de Paris pour l'An deuxième de la République.

Lesterp-Beauvais
31 8bre 1793

Du quinze Brumaire de l'an deuxième de la République. —

Acte de Décès de Benoit Lesterp[t] Beauvais, du dix de ce mois, Député natif de Florac. Le Docat

Sur l'extrait jugement du Tribunal révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution en date du dix de ce mois. —

Pour copie conforme à la minute détruite pendant l'insurrection de 1871.

Le Greffier Chef de Bureau de l'Etat civil

RECONSTITUÉ PAR LA COMMISSION
(LOI DU 12 FÉVRIER 1872)
LE MEMBRE DE LA COMMISSION

Annexe 4

Marie-Victoire BOUCHER, vicomtesse de ROCHECHOUART

- acte de décès au verso –

Extrait du registre des actes de décès de la municipalité de Paris pour l' an 2ème

Boucher
Rochechouart

Du Cinq floréal, an deuxième de la République, acte de décès de Victoire Boucher Rochechouart du trois de ce mois, âgée de quarante neuf ans, veuve Pontville, native de Paris.

Vu l'extrait du jugement du tribunal Révolutionnaire et un procès-verbal d'exécution en date du trois de ce mois.

signé : Officier Public.

~~Rétabli sur une pièce tirée de la minute détruite pendant la période insurrectionnelle.~~

~~Le greffier chef de l'état civil au Palais de Justice à Paris~~

~~Le 2 décembre 18[illegible].~~

Source : AD 75, fichier Rathelot

Annexe 5

Pierre DEGLANE dit Lafleur

JUGEMENT DU 27 PRAIRIAL AN II

(conservé aux archives nationales : W 120 n° 51) [23]

Le 15e des condamnés dont il donne les noms est "Pierre de Glemme dit Lafleur, meunier". Ils sont accusés de :

« s'être rendus les ennemis du peuple en cherchant à anéantir la liberté, en soutenant les projets horribles de Capet et de sa femme en entretenant des intelligences avec les ennemis extérieurs et intérieurs de la France et en secondant leurs projets, en calomniant le patriotisme, persécutant les patriotes en compromettant la fortune publique par les obstacles apportés à la fabrication des assignats, en faisant soulever les ouvriers imprimeurs employés à ladite fabrication, en répandant de fausses nouvelles, en manifestant des sentiments royalistes en abandonnant le drapeau de la république et voyageant sans passeport, en cherchant par des discours à avilir la représentation nationale ».

Le frère de Deglane avait envoyé au tribunal révolutionnaire deux lettres dont on ne tint aucun compte.

[23] recherches effectuées par Simone Pouret

Extrait du registre des actes de décès de la municipalité de Paris pour l' an 2ème

Deglane
dit Lafleur

Du Vingt huit prairial, an deuxième de la République, acte de décès de Pierre Deglane dit Lafleur du vingt sept de ce mois, âgé de trente six ans, natif de Saint-Jouvent.

Vu l'extrait du jugement du tribunal Révolutionnaire et un procès-verbal d'exécution en date du vingt sept de ce mois.

signé : Officier Public.

~~Rétabli sur une pièce tirée de la minute détruite pendant la période insurrectionnelle.~~

~~Le greffier chef de l'état civil au Palais de Justice à Paris~~

~~Le 2 décembre 1871.~~[3]

[3]Source : AD 75, fichier Rathelot V8E/004

Annexe 6

Stanislas VIRAUD de SOMBREUIL

- *acte de décès au verso* –

C. N. Formule n° 1.

NATURE DE L'ACTE.

Décès

DATE
DE LA NAISSANCE, DU MARIAGE OU DU DÉCÈS.

29 Prairial An deux

NOM DE FAMILLE.
(Pour une femme, mettre en 1er son nom de fille)

Vérot Sombreuil

Stanislas.

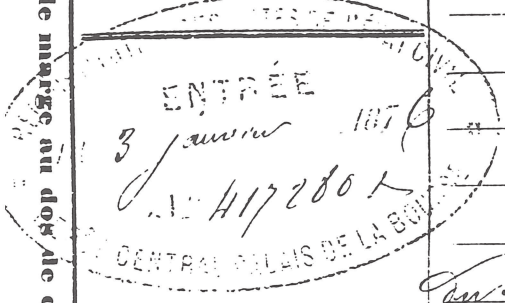

Expédition sans renvoi ni mots nuls /.

RECONSTITUTION
DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL DE PARIS

Expédition délivrée sur papier libre, en exécution de la loi du 12 février 1872.

par Me Démonts *Notaire à* Paris

soussigné, le 15 Avril *mil huit cent soixante-quinze, d'une Copie*

authentique d'acte de Décès *annexée à la minute, étant en sa possession,*

d'un Acte de notoriété *reçu le* 7. messidor ~~mil~~

~~huit~~ ~~cent~~ An trois *par* Me Léan de St Gilles

(*)

Commune de Paris.

Extrait des Registres des actes de décès

Du neuf messidor An deux de la République

Acte de décès de Stanislas Vérot Sombreuil

Vingt neuf prairial, âgé de vingt Six ans, natif

de Lechaisier Département de la Haute Vienne

Domicilié à Poissy, Ex Capitaine de Hussards,

Ex Capitaine de la Garde Nationale de Poissy,

Sur la déclaration faite par les témoins, Tenant

au Registre qui ont Signé avec l'Officier public.

„Délivré pour moi, pour le Garde des Archives de

„l'État Civil, le présent extrait pour lequel il a été payé

„un franc, compris le timbre.

A Paris le Sept messidor de l'An trois

de la République (Signé) Santerre.

Expédié & Collationné

Desmonts

(*) Après la copie entière de l'acte d'État Civil, ajouter les mots : *Expédié et Collationné*, puis signer.

PARIS, IMP. A. CHAIX ET Cie. — 1865-5.

La présente marge, et parcelle marge au dos de celle-ci, doivent être réservées pour la reliure.

Annexe 7

Bernard SAUVAGE & Léonard DUVILLARD

- acte de décès au verso –

Jem6. / Sauvage et Duvillard

JUGEMENT
DU TRIBUNAL CRIMINEL
DU DÉPARTEMENT
DE L'YONNE,
SEANT A AUXERRE,
RENDU HORS LA LOI,

Le 7 Juin 1793, l'an ſecond de la république Françaiſe.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES YONNE 1168

QUI condamne à mort BERNARD SAUVAGE, *&* LÉONARD DUVILLARD, *tous deux demeurans à Limoges, & conducteurs d'une recrue de Volontaires nationaux du Département de la Haute-Vienne.*

Pour avoir excité une émeute contre-révolutionnaire, à Villeneuve-ſur-Vannes, Diſtrict de Sens, & y avoir tenu des propos tendans au rétabliſſement de la royauté & à opérer la diſſolution du Corps Légiſlatif.

AU NOM DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE: A tous préſens & avenir; Salut:

Annexe 8

le débarquement de Quiberon [24]

Entre le 9 thermidor an III (1er août 1795) et le 29 thermidor an III (14 août 1795)

En 1795, la Convention thermidorienne veut mettre fin aux excès de la Révolution, en prenant des mesures d'apaisement. C'est la fin de la "terreur", l'ouverture des prisons, la poursuite des "terroristes". Le Club des Jacobins est supprimé ; la liberté des cultes est rétablie et les prêtres réfractaires peuvent exercer leur sacerdoce dans des églises réouvertes.
La vie mondaine reprend ; la presse, redevenue libre, se déchaîne contre les Jacobins et les "terroristes" ; les contre-révolutionnaires relèvent la tête et des émigrés reviennent en France ; les compagnies de "Jéhu" pourchassent les "terroristes" et les acquéreurs de biens nationaux.
Les royalistes semblent tout près du pouvoir. Le Comte de Provence, héritier du trône, réfugié à Vérone, prend la succession sous le nom de Louis XVIII ; mais il est contre une monarchie constitutionnelle et, dans un manifeste, promet le retour à l'Ancien Régime, ce que personne ne veut.
Les thermidoriens, restés profondément républicains, souhaitent la paix et signent trois traités avec les Etats de la coalition étrangère.
La catastrophique "affaire de Quiberon" va fournir le meilleur prétexte pour discréditer le parti royaliste. Les Emigrés, avec les "débris" de régiments royaux, s'allient avec l'Angleterre, notre véritable ennemi depuis de nombreux siècles.

L'armée émigrée et l'armée chouanne - Le débarquement à Carnac - La première offensive victorieuse. La discorde dans le commandement.

Au cours de l'été 1794, le comte Joseph de Puisaye (1755-1827) - partisan de la révolution, puis poursuivi par les Conventionnels comme "fédéraliste" - réunit les troupes de Chouans de Bretagne au sein d'une *"armée catholique et royale de Bretagne"* de plusieurs divisions, dont il devient le général en chef. Il obtient du premier ministre anglais, William Pitt, un appui maritime et matériel considérable : pièces d'artillerie de campagne et de siège, trente mille fusils, des habillements et équipements de l'armée anglaise pour les Emigrés et les Chouans, des munitions et des vivres pour trois mois. "*Le but de l'expédition est présenté comme intervention militaire suffisamment forte pour, s'appuyant sur la chouannerie bretonne, faire la jonction avec les Vendéens et agir de concert avec l'armée de Condé - qui franchirait le Rhin - et avec un second débarquement à Aigues-Mortes pour mettre en mouvement les royalistes du midi et de la vallée du Rhône*". (P. HUCHET).

L'escadre anglo-émigrée part de Portsmouth le 16 juin 1795 ; deux vaisseaux de guerre, quatre frégates, quatre chaloupes canonnières, deux corvettes, deux cutters et quatre-vingt-dix-sept navires de transport. A bord de la "Pomone", navire amiral commandé par Sir John Warren, se trouve l'état-major royaliste : le comte de Puisaye, général en chef des Emigrés, désigné par le comte d'Artois comme "lieutenant général du Roi de France", le comte d'Hervilly, choisi par Puisaye et commandant la 1ère Division des troupes "soldées" par l'Angleterre, ainsi que plusieurs centaines de prisonniers

[24] Sources : Archives Départementales : Série Lz
Patrick HUCHET : 1795 - Quiberon ou le destin de la France, Ouest-France Rennes 1995 (pour le "bicentenaire" du débarquement).
BSAHL LXXV-2/1935 : "les Emigrés Limousins et Marchois avec le général comte de Sombreuil à Quiberon, 1795".

républicains recrutés sur les pontons anglais, les "colonels" des régiments d'Emigrés : Hector ou Légion de la Marine, d'Hervilly ou Royal-Louis, Loyal-Emigrant, du Dresnay, Rotalier-Artillerie. A bord se trouve Monseigneur de Hercé, ancien évêque de Dol en Bretagne, nommé "vicaire apostolique pour toute la Bretagne", et cinquante prêtres. Au total, l'escadre compte trois mille trois cent soixante deux hommes (3 362), plus des ingénieurs et divers autres.

Le 23 juin 1795, cette escadre remporte une bataille navale au large de l'île de Groix et, le 27 juin, après un jour perdu par Puisaye à reconnaître les côtes, les régiments débarquent sur les plages de Carnac, sous les acclamations de vingt mille paysans, chouans et leurs familles. Les Républicains sont "*culbutés par les Chouans au tumulus Saint-Michel de Carnac et d'autre part poursuivis jusqu'à Auray et Landevant et aussi Mendon.*" Le quartier-général est établi près de la plage de Légénèse.

Le dimanche 28 juin, Monseigneur Urbain-René de Hercé célèbre une messe près du lieu des débarquements, en présence de dix mille Chouans et de leurs familles (une imposante croix a été depuis bâtie en ce lieu, sur la "route des Chouans".). Dès le début, la division apparaît entre les Emigrés et les Chouans, car les Emigrés assistent, le même jour, à la messe dite en l'église de Carnac.

D'Hervilly ne supporte pas l'indiscipline des Chouans, mais la discorde dans le commandement est apparue dès avant le débarquement et paralyse le corps expéditionnaire. Puisaye se réclame du gouvernement britannique et de S.A.R. le comte d'Artois (frère cadet de Louis XVI), alors que d'Hervilly se dit nommé par les Princes et recevoir ses directives de l'Agence royaliste de Paris, au nom de S.M. Louis XVIII, et il conteste le commandement suprême du général de Puisaye et la stratégie proposée. Certains auteurs prétendent que Louis XVIII était opposé à toute action armée car il croyait en un succès royaliste aux prochaines élections.

Les quinze mille (15 000) Chouans dont Puisaye est général en chef depuis fin 1794, sont formées en six divisions ayant à leur tête : Cadoudal dit "Mr Georges", Mercier La Vendée, d'Allègre, Jean Jan, Saint-Régeant et Lantigny. Ces divisions vont être articulées en trois brigades commandées par des officiers émigrés : les comtes de Vauban, de Dubois-Berthelot et par le chevalier de Tinteniac.[25]

Aussitôt, Tinteniac occupe Landévant, Vauban s'installe à Mendon, Dubois-Berthelot investit Auray où les quatre-cents hommes de la Garde nationale se rallient pour former le "bataillon d'Auray".

Chez les "Bleus" républicains, c'est la panique ; ils sont pour la région 3 à 4 000 hommes de troupe, "manquant de tout", mais, dès la connaissance du débarquement, Hoche regroupe des forces et fait venir, à marches forcées, des troupes de Rennes, Brest et Nantes. Après avoir envisagé un retrait sur Rennes avec les archives des administrations, Hoche et les "Bleus" contre-attaquent. Nous voyons alors d'Hervilly refuser obstinément l'appui de son artillerie et de ses régiments d'Emigrés.

Sans aucun renfort des "Blancs", les Chouans, découragés, perdent leurs positions les 30 juin et 3 juillet, et battent en retraite les 4 et 6 juillet ; ils se replient peu à peu sur Carnac et vers la presqu'île de Quiberon dont le goulet d'entrée est protégé par le fort Penthièvre ou fort "Sans-Culotte", que les royalistes ont inverti le 3 juillet (il y avait 160 hommes dans le fort sur un total de 450 pour la défense de la presqu'île).

Les Emigrés, qui ont peu combattu et n'ont participé qu'à la prise du fort de Penthièvre, se réfugient à l'arrière de celui-ci. Cadoudal s'écrie : "*Les monstres auraient dû être engloutis dans la mer avant d'arriver à Quiberon !*"

---

[25] Archives Départementales Morbihan 12 FI 5

Le 6 juillet à 13 heures, les Chouans poursuivis de près par les Républicains, se sont tous retirés dans Quiberon, totalement isolés, mais le fort de Penthièvre est un verrou solide, quasiment imprenable.

Première contre-offensive des royalistes coupés du continent. La sortie par la mer de deux Corps Chouans.

D'Hervilly, avec l'accord de Puisaye, décide alors une tentative de sortie le 7 juillet à 2 heures du matin afin de reprendre la position stratégique de Sainte-Barbe au-delà du goulet. Il est repoussé et écrasé par l'artillerie républicaine car il s'est fait repérer en faisant tirer ses canons, d'où cent tués et blessés ; de plus, trois compagnies royalistes formées de prisonniers républicains, enrôlés en Angleterre, se débandent. Dans la presqu'île restent trente mille bouches à nourrir car les Chouans ont avec eux femmes et enfants.

Le 7 juillet, Hoche, qui maintenant dispose de treize mille (13 000) hommes, fait occuper solidement Sainte-Barbe par les 5 000 hommes du général Lemoine et fait creuser un gigantesque talus de 1,5 km, avec cinq redoutes garnies de canons. Le jour même, il écrit à son ami Chérin : "*Mon cher général, les anglo-émigrés, chouans sont, ainsi que des rats, renfermés dans Quiberon, où l'armée les tient bloqués. J'espère que dans quelques jours nous en serons quittes. Annoncez cette nouvelle aux bons citoyens. Je suis sans secrétaire, sans aide-de-camp, sans adjudant-général, sans papier, et presque sans vivres.*"

Le 10 juillet, Cadoudal met en œuvre un plan de débarquement nocturne sur deux côtés, avec des chasse-marée, sur Sarzeau et Pont-Aven :

- pour sortir de Quiberon un maximum de bouches inutiles (trois mille Chouans, pères de famille, veulent rentrer chez eux) ; sous les ordres de Lantivy et Jean Jan, ils débarquent dans la nuit du 12 au 13 juillet dans l'anse de Pont-Aven ; le 16 ils combattent à Pont-Aven et Quimperlé, puis rejoignent leurs campagnes ;
- pour débarquer le 11 juillet à Sarzeau, trois mille cinq cents Chouans et une centaine de "Blancs" sous les ordres de Cadoudal, Mercier "La Vendée" et d'Allègre, le chevalier Tinteniac étant le chef de l'expédition, afin de contourner les Républicains, regrouper les Chouans de l'intérieur, aller à Saint-Brieuc pour y protéger un éventuel débarquement d'Emigrés venus de Jersey et de Guénersay et se rabattre sur les arrières de Hoche, alors que l'armée de Quiberon attaquerait le camp de Sainte-Barbe.

Tinteniac progresse vers Josselin et les Côtes du Nord de la Bretagne et il est tué au château de Coëtlogon. Cadoudal prend alors le commandement et en trois jours ramène les Chouans dans les forêts du Morbihan d'où ils rejoignent leurs foyers. Ces départs de Chouans affaiblirent considérablement la cause royaliste car ils s'étaient montrés valeureux et courageux dans tous les combats.

Le débarquement de la Division Sombreuil et la deuxième contre-offensive royaliste

Le 15 juillet 1795 voit le débarquement de la IIème Division de Charles Viraud de Sombreuil, celui-ci apportant vivres et munitions, mais aussi la confirmation du gouvernement anglais que Puisaye est bien le général en chef de l'expédition et qu'il a été nommé "lieutenant général de l'armée anglaise".
La Division Sombreuil comprend cinq régiments de valeur confirmée : Périgord, Rohan, Salm, Béon et Damas soit 2 075 hommes, appelés régiments " à cocarde noire".

Le 16 juillet, d'Hervilly ordonne l'attaque de Sainte-Barbe pour forcer le blocus, cela malgré l'opposition de Puisaye qui voulait attendre le débarquement complet de la IIème Division pour

l'utiliser. Mais Puisaye n'a pas d'autorité et quatre mille "Blancs" attaquent le retranchement, pendant que Vauban a déjà débarqué de nuit à Carnac, avec ses Chouans, pour prendre à revers les "Bleus".

Ces derniers font mine de se replier et d'Hervilly se heurte au retranchement du Bégo à Plouarnel où les batteries républicaines font un carnage dans les rangs émigrés : 350 tués dont 120 Officiers, beaucoup de blessés, dont d'Hervilly.

Il est à noter que le colonel Sombreuil a pris part à cette offensive, à titre de simple soldat et qu'ensuite, le 19 juillet, de son propre chef, sous les tirs de l'ennemi, il s'avança vers un capitaine républicain de l'échelon avancé, pour parlementer, faisant des signes de son chapeau mais sans succès.

Ebranlés par la défaite, les royalistes ne prennent pas de dispositions pour résister au niveau du fort de Penthièvre !

Les "Bleus" reprennent le fort de Penthièvre et Sombreuil capitule, croyant avoir la vie sauve.

Dans la nuit du 20 Juillet, Goujon, un déserteur du fort, républicain recruté en Angleterre, guide de nuit, par l 'abrupte falaise, un commando de Républicains. Arrivés au sommet du fort, ils surprennent la garnison et retournent les canons sur les canonnières anglaises. Dans le même temps, Hoche, à la tête de trois mille hommes, lance l'assaut de la forteresse par deux directions.

Puisaye, réveillé en son quartier général de Saint-Pierre-Quiberon, maugrée mais, prenant la mesure du danger, rejoint le navire-amiral la "Pomone", confiant au passage à Port-Haliguen son commandement au comte de Sombreuil.

Les troupes royalistes fuient alors par les étroits chemins de la presqu'île vers le Fort-Neuf de Port-Haliguen, non loin duquel mouille l'escadre anglaise, et sautent dans les canots pour réembarquer. La mer est forte ; l'opération est difficile ; pressés par l'ennemi, beaucoup tentent de partir à la nage et se noient (550 selon l'état du général Lemoine). Les rescapés seront débarqués dans l'île d'Houat.

A l'aube du 21 juillet 1795, tout est fini.

Réfugié sur l'ultime défense (le Fort-Neuf) en compagnie de "deux à trois cent gentilshommes", sans cartouches, pris entre les canons républicains et ceux de l'escadre anglaise, Sombreuil capitule pour éviter un massacre et suite aux promesses d'officiers républicains qui promettent la vie sauve en cas de capitulation.

En fait, pour Hoche et pour Tallien - représentant du Peuple en mission, investi par la Convention de pouvoirs illimités - il y a bien eu reddition. Y a t-il eu véritable capitulation ou simple reddition ? La polémique dure depuis deux cents ans.

Au bord de la plage de Port-Haliguen (monument avec plaque [26]) Sombreuil remet à Tallien son sabre "*après en avoir affectueusement baisé la lame, à demi sortie de son fourreau.*" (Rouget de Lisle).

---

[26] voir photo ci-après

La féroce répression de la Convention thermidorienne

Tallien part aussitôt pour Paris, pour y chercher des ordres mais aussi avec la volonté d'obtenir la grâce des combattants Emigrés et Chouans.

Mais à son arrivée chez lui, sa femme l'avertit qu'il a fait l'objet de dénonciations le rendant complice de l'Espagne et des Emigrés. A la tribune de la Convention, il prononce, comme à son habitude, un discours enflammé et exalté mais oublie son intention première. La Convention vote l'application de la loi du 25 brumaire an III, article 74 pour les Emigrés.

Les prisonniers furent acheminés en trois colonnes vers le fort Penthièvre, puis sur Auray. Certains furent gardés à Saint-Pierre-Quiberon.

Le 9 thermidor III (27 juillet 1795), à Auray (alors que Tallien prononce son discours), la Première Commission militaire juge Sombreuil, Monseigneur de Hercé et quinze autres émigrés, dont douze prêtres, cela sans plus attendre les ordres. Tous font état de leur capitulation devant la promesse d'avoir la vie sauve, ce qui trouble les membres de la Commission mais ne les empêche pas de prononcer la peine de mort pour seize d'entre eux.

Ils sont fusillés le lendemain, 28 juillet, sur le plateau de La Garenne, qui domine les fortifications de Vannes (actuel parc de la Promenade, contre le mur séparatif de la Préfecture - une plaque porte les 16 noms, Sombreuil en premier [27]).

Puisaye est discrédité dans le Morbihan où Cadoudal le fait condamner à mort par une Cour martiale. La guérilla va continuer partout mais chacun se replie sur son territoire. Un auteur écrit que les troupes républicaines, de retour de Quiberon, furent décimées le long des routes par les Chouans. Vauban, dans "Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée", précise que le général Charette, qui avait deux mille prisonniers républicains depuis quatre mois et pour lesquels ils avaient eu toutes sortes d'égards, apprenant les horribles exécutions, fit fusiller les dits prisonniers. D'autre part, l'Amiral Warren avait envoyé à terre deux officiers anglais pour négocier un échange de prisonniers et offrir des rançons, mais ceux-ci furent renvoyés par le général Lemoine qui avait reçu de Hoche le commandement de la presqu'île.

Du 9 thermidor an III (27 juillet 1795) au 8 ventôse IV (27 février 1796), quatorze Commissions militaires vont se réunir à Auray, Quiberon et Vannes pour juger 4 245 personnes dont 3180 ont été acquittées, 287 condamnées à de la détention, 750 condamnées à mort, soit 17,66 %, 748 fusillées dont 121 chouans, 627 émigrés, dont 350 nobles et 17 prêtres.

Lieux des supplices et nombre de fusillés ? (diffère selon les sources)
- Le plateau de la Garenne à Vannes : 16
- Environs de Vannes : 339
- Champs des Martyrs près les marais de Kerzo à Brech près Auray : 207
- Derrière le port d'Orange et à "Mané-er-Beleg" de Quiberon : 170, ce qui ne fait que 732 … mais il y a eu d'autres Commissions militaires ? et l'on trouve des feuilles volantes aux Archives Départementales.

Cinq mille (5 000) vieillards, femmes et enfants ont été mis en liberté lors de la fin des combats pour éviter un soulèvement général.

---

[27] voir photo ci-après

Le 16 janvier 1796, le général Lemoine adresse à Hoche une liste des Emigrés et Chouans exécutés, laquelle ne fait état que de 743 fusillés [28].

"Les noms de ceux qui ont été tués dans les différentes affaires que nous avons eues avec ces Messieurs, ainsi que ceux qui se sont bravement jetés dans la mer (550), lors de notre entrée dans la presqu'île, n'y sont pas portés. Il seroit à désirer que tous nos ennemis fussent aussi bien détruits que les Emigrés qui ont échoué à Quiberon. LEMOINE"

Lemoine précise en conclusion :
- 184 chouans condamnés à une détention de quelques mois,
- 2 848 acquittés et incorporés dans l'Armée républicaine et la Marine,
- 2 000 mis en liberté après avoir payé des contributions en grains,
- 400 morts dans les prisons et hôpitaux,
- 3 000 vieillards, femmes et enfants mis en liberté lors de l'entrée de l'Armée dans la Presqu'île.

- o – o – o -

De nombreux limousins émigrés ont participé à cette "affaire" et sont morts lors des divers combats ou noyés dans l'océan lors du repli-panique vers l'escadre anglaise, ancrée en baie de Quiberon, près de Port-Haliguen ; vingt-deux (ou plus) ont été fusillés, dont 16 notés de la Haute-Vienne.

Sur les 6 226 arrêtés, il y eut 4 245 hommes jugés, 750 condamnés à mort, 748 fusillés, dont 46 % de nobles émigrés ; les Emigrés représentent 84 % des condamnés.

Notre compatriote, Charles-Eugène-Gabriel Viraud, comte de Sombreuil, de l'Eychoisier en Bonnac-La-Côte, a commandé le "dernier carré" à Port-Haliguen ; il est entré dans l'histoire. Son comportement fait toujours l'objet d'une polémique, deux cents ans après cet événement.

[28] Archives Départementales / Lz 910 — voir copie ci-jointe de la première page de cette liste.

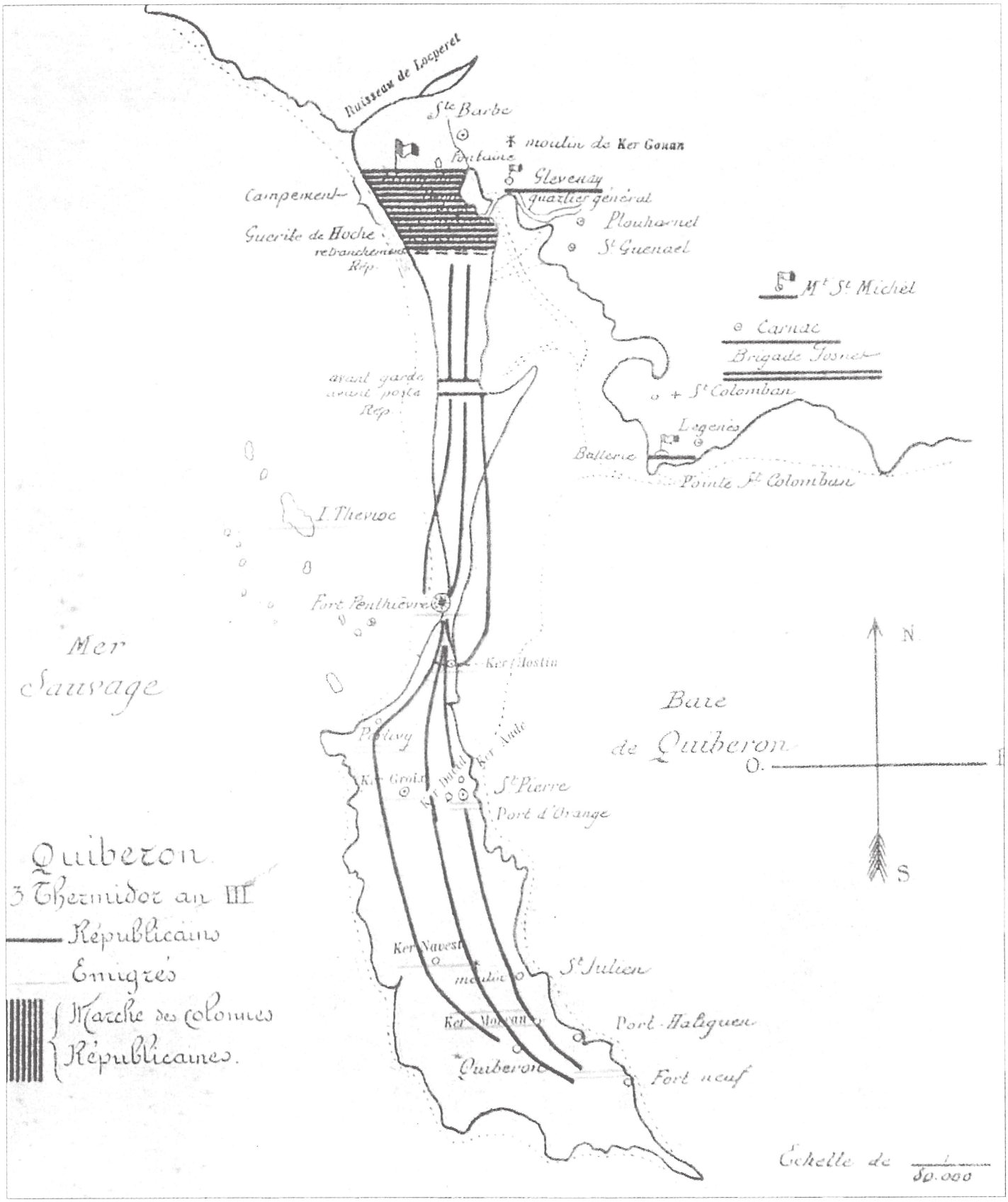

Le débarquement de Quiberon. Carte.
Extrait de : *Les Guerres de l'Ouest*, Éditions Lavauzelle, 1983.
Positions et mouvements des troupes lors des derniers jours de combats.



La stèle de Port-Haliguen, lieu où le général VIRAUD de Sombreuil remit son épée à TALLIEN, après sa capitulation conclue avec HOCHE. 21 juillet 1795.

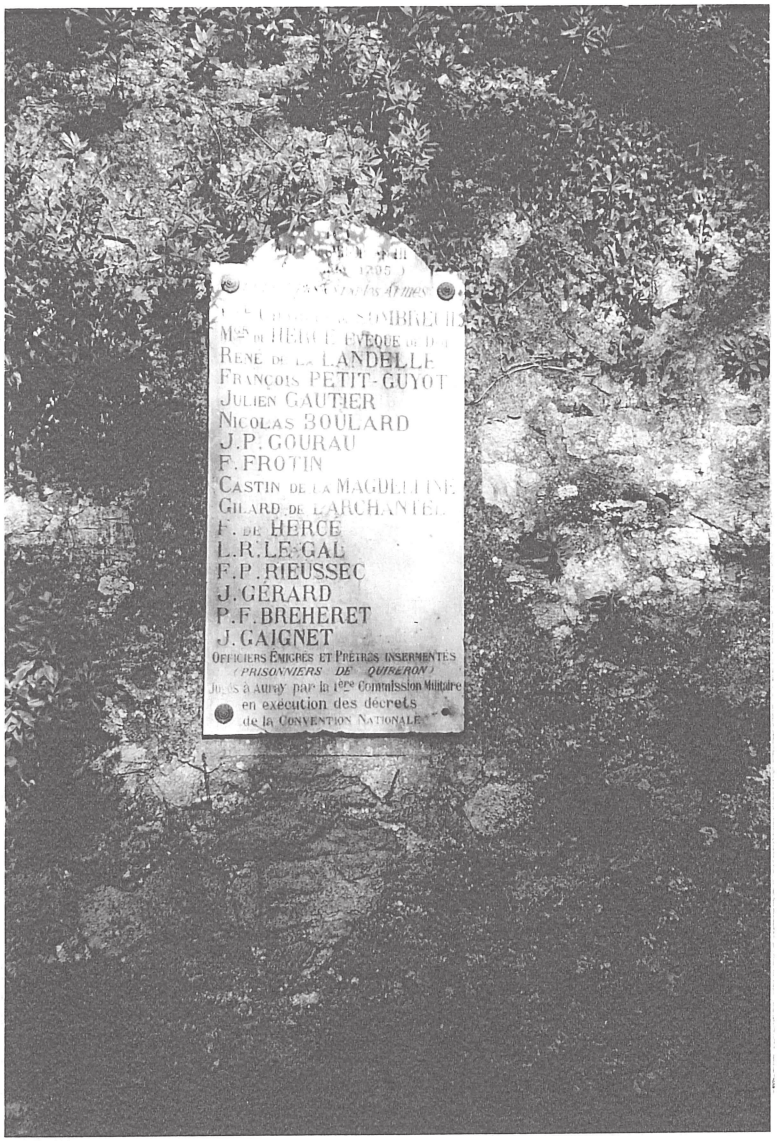

Plaque commémorative sur le mur du plateau de La Garenne à Vannes, où SOMBREUIL fut fusillé avec quinze autres. 28 juillet 1795.



Le Mausolée en marbre de Carrare, dans la chapelle de la Chartreuse d'AURAY, où sont les ossements des 223 fusillés du proche "Champ des Martyrs" de KERZO.

Sur les bas-côtés du mausolée sont gravés les noms de 952 victimes de l'"Affaire de QUIBERON", dont la dernière partie, ci-dessous, avec SANZILLON, SAVIGNAC frères, VIRAUD de Sombreuil, TARDIVET, VANTEAUX, VIDAUD de La Barre.

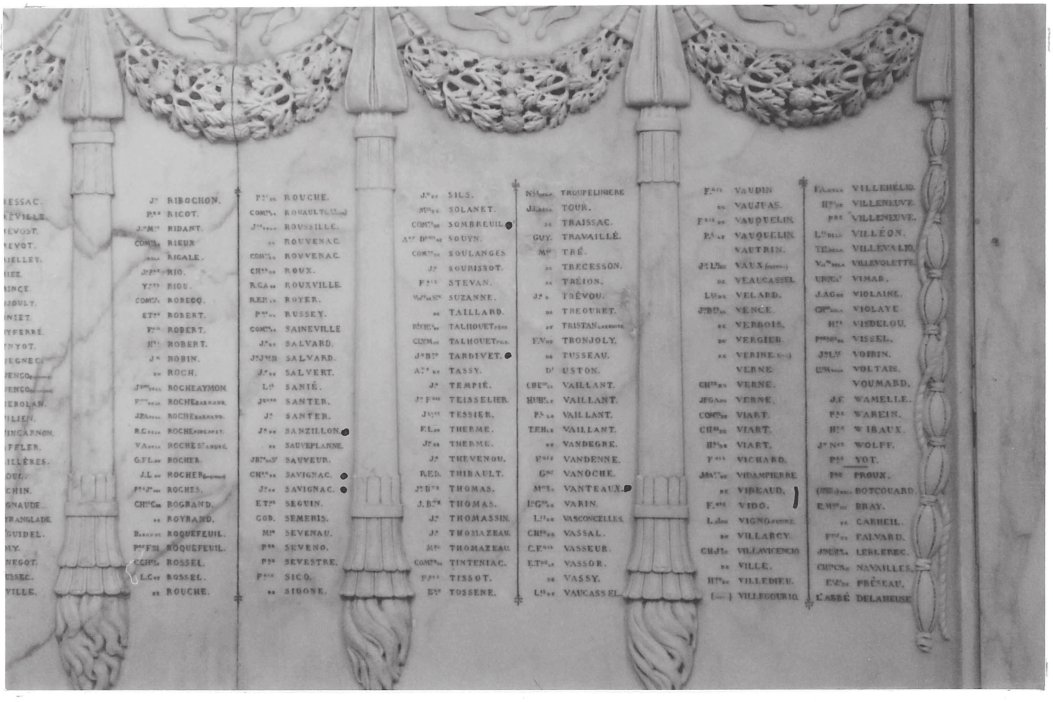

ETAT NOMINATIF

Des Prisonniers émigrés & Chouans, faits dans la presqu'Isle de Quiberon par l'Armée Républicaine le 3e Thermidor, troisieme année, & jugés par les Commissions & Conseils militaires établis par ordre du Général LEMOINE, *commandant la troisieme Division de l'Armée des Côtes de Brest, en vertu de la Loi des 25 Brumaire & premier Vendémiaire, an quatre.*

Numéros.	PRÉNOMS & NOMS.	QUALITÉS.	COMMUNES.	DISTRICTS.	DEPARTEMENTS.	Emigrés.	Chouans.	Morts.	OBSERVATIONS.
1	Charles de Sombreuil	Capitaine au Régiment d'Auſtraſie, Huſſards.	Limoges	Limoges	Haute-Vienne	Emigré	. . .	Morts.	
2	Urbain-René de Hersé	ci-dev. Evêque de Dol.	Mayenne	Mayenne	Mayenne	idem	. . .	idem	
3	François-Pierre Reniſſac	Grand-Vicaire	Ville-affranchie		Rhône & Loire	idem	. . .	idem	
4	François de Hersé	Grand-Vicaire de Dol	Mayenne	Mayenne	Mayenne	idem	. . .	idem	
5	René Lalandel	Ex-Noble	Vannes	Vannes	Morbihan	idem	. . .	idem	
6	François Petit-Guyot	Noble	Aptemont		Haute-Somme	idem	. . .	idem	
7	Julien Gautier	Prêtre	Plezaut		Ille & Villaine	idem	. . .	idem	
8	Nicolas Boulard	Prêtre & Curé	Tours	Tours	Indre & Loire	idem	. . .	idem	
9	Jacques-Pierre Gourot	Prêtre & Curé	Saint-Georges	Montaigu	la Vendée	idem	. . .	idem	
10	François Platin	Prêtre	Tual	Port-Malo	Ille & Villaine	idem	. . .	idem	
11	Jean-Baptiſte Guegué	Idem	Gnedvenu	Fontenai	la Vendée	idem	. . .	idem	
12	Pierre-François Brehéret	Prêtre & Curé	Letocet-Briſol	Angers	Maine & Loire	idem	. . .	idem	
13	Jean Gérard	Idem	Montauban	Monfort	Ille & Villaine	idem	. . .	idem	
14	L. René-Patrice Legal	Prêtre	Bréal	Idem	Idem	idem	. . .	idem	
15	Franç. Dominique Caſtin	Idem	Detouche	St. Jean-d'Ang.	Charente-inférieure	idem	. . .	idem	
16	R. V. Gilard Larchantel	Idem	Quimpei	Quimper	Finiſtere	idem	. . .	idem	
17	Antoine Jeannot	Laboureur	Biguau	Joſſelin	Morbihan	idem	Chouan	idem	
18	Pierre Soveſtre	Etudiant	Tourai	Caen	Calvados	idem	. . .	idem	
19	Louis Leclerc	Bourgeois	Tantigue en	Brabant		idem	. . .	idem	
20	Cyprien Frenardent	Ex-Noble à	Geaubau	Cherbourg	Manche	idem	. . .	idem	
21	Louis Vaucaſſel	Idem	Ayennes	Ayennes	Nord	idem	. . .	idem	
22	Etienne Beauvais	Marchand	Bruxelles en	Brabant		idem	. . .	idem	
23	Charles Chenu	ci-devant Capitaine au 9.e Régiment d'infant.	Auxerre	Auxerre	Yonne	idem	. . .	idem	
24	Joſeph Larouſſille	Ex-Noble	Berteſon	Billom	Puy-Dôme	idem	. . .	idem	
25	Alexis Hebert	Gantier	Caen	Caen	Calvados	idem	. . .	idem	
26	Charles Puniet	Ex-Noble	Mooeue	Louare	Loi	idem	. . .	idem	
27	Jacques-Joſeph Duboiccetier	Idem	Hennebon	Hennebon	Morbihan	idem	. . .	idem	
28	Louis Dury	Volontaire de la Marine	Donſon	Donſon	Deux-Sevres	idem	. . .	idem	
29	Joſeph Raoul	Ex-Noble	Chaudons	Chaſſillon	Idem	idem	. . .	idem	
30	L. J. Caſimir la Ferandiere	Idem	Bar	Bar	Meuſe	idem	. . .	idem	
31	Louis d'Aſſerac	Idem	Paris	Paris	Paris	idem	. . .	idem	
32	Georges-Noel Douet	Idem	Angers	Angers	Mayenne & Loire	idem	. . .	idem	
33	Henri Viart	Ex-noble, Marin	Rochefort	Rochefort	Charente-inférieure	idem	. . .	idem	
34	Charles Viart	Idem	Huſſau	Chatretrau	Haute-Vienne	idem	. . .	idem	
35	Pierre Laſeinie	Chevalier de Malthe	Saint-Triel		Idem	idem	. . .	idem	
36	Théodore Laſeinie	Idem	Idem		Idem	idem	. . .	idem	
37	Hyppolite Salve	Aſpirant à la Marine	Manoſque	Manoſque	Baſſes-Alpes	idem	. . .	idem	
38	François Comparot	Etudiant	Troies	Troies	l'Aube	idem	. . .	idem	
39	Pierre-Dupleſſis	Soldat déſerteur	Saint-Aubin	Montfauquin	Loc & Garonne	idem	. . .	idem	
40	Gabriel-Etienne Bourdon	Aſpirant à la Marine	Château-Gonti	Laval	Mayenne	idem	. . .	idem	
41	J. S. Mi. Laguarigue	Ex-noble	Rochefort	Rochefort	Charente-inférieure	idem	. . .	idem	
42	René Lenormand de Garat	Idem	Avranches	Avranches	la Manche	idem	. . .	idem	
43	Cui Delorges	Idem	Vannes	Vannes	Morbihan	idem	. . .	idem	
44	Charles Danglar	Idem	Lachâm	St. L. d'Angely	Charente-inférieure	idem	. . .	idem	
45	René Lefievre	Maître d'Ecole	St. Clem. de C.	Château Gont.	Mayenne	idem	. . .	idem	
46	Charles Caaux	Etudiant	Muel	St. Farjau	L'Yonne	idem	. . .	idem	
47	Yves-François Durocher	Idem	Nantes	Nantes	Loire-inférieure	idem	. . .	idem	
48	Gilbert Guerry	Chevalier de Malthe	Dompierre	Roche-ſur-Yon	la Vendée	idem	. . .	idem	
49	Charles Guerry	Idem	Idem	Idem	Idem	idem	. . .	idem	
50	P. A. Villain Langlais	Prêtre Curé	Neyllis	Canic	Seine-inférieure	idem	. . .	idem	
51	Simon Lepinec	Etudiant	Dieppe	Dieppe	Seine-inférieure	idem	. . .	idem	
52	Jean Falvard	Ex-Noble	Perpeſat	Germont	Puy-Dôme	idem	. . .	idem	
53	Charles Reynard	Idem	Peronne	Peronne	la Somme	idem	. . .	idem	
54	Louis Parfouru	Idem	Rocancourt	Caen	Calvados	idem	. . .	idem	
55	René-Marie Revé	Idem	Laferté-Marſe	Domfront	l'Orne	idem	. . .	idem	
56	L. Marquilier	Commiſſionnaire	Mons	Mons	Jemmapes	idem	. . .	idem	
57	Louis-Nicolas Bonard	Journalier	d'Emi	Bapaume	Pas-de-Calais	idem	. . .	idem	
58	François Martin	Etudiant	Dax	Taraſcon	l'Arriege	idem	. . .	idem	
59	Pierre-Joſeph Pennequin	Bucheron	l'Ecluſe	Douai	Nord	idem	. . .	idem	
60	Ant. Fougeret	Meûnier	Giau	Laugere	Indre & Loire	idem	. . .	idem	
61	J. F. Bellegarde	Ex-Noble	Mauri	Bergérac	Dordogne	idem	. . .	idem	
62	Joſeph Daſque	Laboureur	Aſnieurin	Saint-Fiorentin	l'Yonne	idem	. . .	idem	
63	Jean-Baptiſte Thomas	Domeſtique	Valnou	Saint-Paul	Pas-de-Calais	idem	. . .	idem	
64	René Avril	Idem	Lambale	Lambale	Côtes-du-Nord	idem	. . .	idem	
65	Conſtantin Fager	Bourgeois	Selinguau	Saint-Omer	Pas-de-Calais	idem	. . .	idem	
66	Gabriel-Julien Billouard	Etudiant	Morlaix	Morlaix	Finiſtere	idem	. . .	idem	
67	Henri-François Berthaud	Idem	Montaigu	Montaigu	Loire-inférieure	idem	. . .	idem	
68	Hyppolite Viſdelou	Idem	Rennes	Rennes	Ille & Villaine	idem	. . .	idem	
69	François Malerbe	Cuiſinier	Soulagt	Caen	Calvados	idem	. . .	idem	
70	Philippe Arbou	Soldat	St. Germ. du B.	Louen	la Somme	idem	. . .	idem	
71	Ant. G. Grandchamp	Ex-Noble	Avai		Haute-Vienne	idem	. . .	idem	
72	Mathurin Grouillebois	Domeſtique	Chânllon-Sum.	Mayenne	Mayenne	idem	. . .	idem	
73	Raphel Bonneville	Horloger	Saint-Umin	Cambrai	Nord	idem	. . .	idem	
74	Pierre Arnoult	Praticien	Calais	Calais	Pas-de-Calais	idem	. . .	idem	
75	Louis Blanz	Laboureur	Kerjulhau	Auray	Morbihau	idem	. . .	idem	
76	Louis Tobiau	Idem	Brec	Idem	Idem	idem	. . .	idem	
77	Michel Marine	Idem	Pluvigni	Idem	Idem	idem	. . .	idem	
78	Julien Ribochon	Idem	Grandchamp	Vannes	Idem	idem	. . .	idem	
79	Jacques Bérienne	Meûnier	Pluvigni	Auray	Idem	idem	. . .	idem	
80	Gilbert Dapchier	Marchand	Ternan	Dillour	Puy-Dôme	idem	. . .	idem	
81	Nicolas Bocquet	Jardinier	Béru	Soiſſons	Aiſne	idem	. . .	idem	
82	Noel Elec	Laboureur	Locmariaquer	Auray	Morbihan	idem	. . .	idem	
83	Louis Pujoully	Conducteur de Voiture	Niſmes	Niſmes	Gard	idem	. . .	idem	
84	Jean Guenedal	Laboureur	Plemur	Vannes	Morbihan	idem	. . .	idem	
85	Mathurin Maubert	Maréchal	Pluvigni	Auray	Idem	idem	. . .	idem	
86	François Caudou	Matelot	Ploeuni	Idem	Idem	idem	. . .	idem	

pour en savoir plus ....

- *Archives Départementales de la Haute-Vienne — série L*
- *Archives Départementales de la Charente-Maritime*
- *Bulletins de la Société Archéologique et Historique du Limousin*
- *André LECLER : Le Limousin et la Marche au tribunal révolutionnaire de Paris (Limoges 1914)*
- *André LECLER : Martyrs et confesseurs de la foi*
- *Pierre GAUMY : Un groupe d'habitants de la région de Rochechouart devant le tribunal révolutionnaire de Paris*
- *Jean HERISSAY : Les pontons de Rochefort*
- *S.H.A.T. de Vincennes*
- *Hector FLEISCHMANN : La guillotine en 1793 (Paris, 1908)*
- *Pierre DULERY : Rochechouart: histoire, légendes, archéologie (1855)*
- *Adrien GREZILLIER : Histoire de Rochechouart (1989)*
- *Georges VEYRINAUD : Histoire de Limoges (CRDP 1985)*
- *Georges VEYRINAUD : L'histoire par les textes - Le Limousin 1789-1792 (CRDP 1989)*
- *Généalogies limousines et marchoises*
- *Jean LEVET : Histoire de Limoges, T. II, la Révolution (Limoges 1978)*
- *Patrick HUCHET : 1795 – Quiberon ou le destin de la France (Rennes 1995)*
- *Registres BMS et État-Civil*

index des personnes citées dans le texte

(les victimes haut-viennoises sont en caractères gras)

A

ARNAUD (Jean) 20

B

BARBARIN de MONTEIL (François-Martial) 44
BARTON de MONTBAS (Gaspard-Siméon) 26
BIDAUT (Marie-Anne) 25
BOUCHER de ROCHECHOUART (vicomtesse Marie-Victoire) 19, 61
BUSSIERES (Jean-Baptiste) 22

C

CADOUDAL 70
CHABROL (abbé Jacques) 11
CHAMBORENT-VILLERET (Louise-Sylvie) 17
CHARETTE (général) 73
CHÉRADE DE MONTBRON (Joseph) 48
COFFINHAL (Pierre-André) 55
COUASNON de La BARILLERE (abbé François-Marie-Jérôme) 39
CRAMOUZAUD (abbé Pierre-Psalmet) 12

D

d'ALLÈGRE 70
d'ASNIERES de VILLEFRANCHE (capitaine Abraham-Jacques) 33
de BOSLINARD des ROCHES (Pierre-Joseph) 45
de BRIE de LAGEYRAT (Jean-Marguerite-Marie) 47
de COUSTIN du MASNADAUD (Jean-François) 47
de DUBOIS-BERTHELOT (comte) 70
de HERCÉ (Monseigneur Urbain-René) 43, 70
de JOUSSINEAU de TOURDONNET (Jean-François) 21
de LAMBERTIE (Claire-Madeleine) 17
de LAMORELIE DU PUYREDON 48
de LARYE-CHATEAUTIZON (comte Jacques) 13
de LAVERGNE (Jean-Baptiste-Joseph-Dominique) 27
de LOMELIE 48
de LOSTENDE (Othon-Benjamin) 47
de MONDION (Pierre) 45
de MONTAGRIER 48
de MONTALEMBERT (Gratien) 25
de PUISAYE (Joseph) 69
de ROFFIGNAC de GRIMODIE (Vincent-Frédéric-Ferdinand) 24
de SANZILLON (Jean) 46
de SAVIGNAC (abbé François-Martial) 31
de SAVIGNAC (Joseph -) 44
de SAVIGNAC (autre-Joseph) 44
de TINTENIAC (chevalier) 70
de VAUBAN (comte) 70
de VERINE (Joseph) 26
DECOUX du MONTEIL (abbé Jean) 19

DEGLANE (Pierre) 21, 63
d'HERVILLY (comte) 69
DORAT (Léonard) 35
du GARREAU de La SEINIE (Pierre) 44
du GARREAU de La SEINIE (Théodore) 44
DUMAS (Pierre) 7, 53
DUMAS-RAMBAUD de CALENDELLE (François) 15
DUMAY (Léonarde) 24
DUROY de CHAUMAREIX 48
DUVILLARD (Léonard) 41, 67

E

ESMOINGT de La GRILLIERE (abbé Paul) 11

F

FAULTE de VANTEAUX (Mathieu) 46
FILLOUX (Simon) 23
FLEURIOT-LESCOT (Jean-Baptiste-Edmond) 55
FOUQUIER-TINVILLE (Pierre-Quentin) 55

G

GARAT de SAINT-PRIEST-TAURION (Julie-Agathe) 24
GASTON (abbé Etienne) 13
GONNEAU (Jean-Jacques-Benoît) 7, 53
GORSAS (Antoine-Joseph) 15
GOURSAUD de MERLIS (Jean-Baptiste) 16

H

HERMANN 55
HOCHE (général) 72
HORION (Louis-Charles) 22

J

JAN (Jean) 70

L

LAMBERT (Jean-Claude) 11
LANTIGNY 70
LAURADOUR (abbé Louis) 49
LESTERPT-BEAUVAIS (Benoît) 16, 59

M

MAGNY (François) 19
MARCHAN-LAMIRAUT N.... 49
MARTIN de COMPREIGNAC (Jean-Bernardin) 45
MARTIN de NANTIAT (Claire) 20
MERCIER La Vendée 70
MICHEL Joseph 49
MONTANE 55
MONTET de LAMBERTIE (Pierre) 27

N

NAURISSART (Louis) 53
NICOLET de La GRILLIÈRE 48
NOURRY (Jean-Baptiste-Jacques) 18
NOURRY (Jean-Joseph-Alexandre) 18

P

PÉRICAUD (abbé) 48

PERIGORD (Françoise) 17
PEROL (abbé Melchior) 13
PETINIAUD-BEAUPEYRAT (Jean-Baptiste) 53
PINTEAU (Benoit) 20

R

REBONDIS Jean 49
REMPNOUX du VIGNAUD (abbé Jean-François) 12
REYMOND (abbé Jean-Baptiste) 12
REYMOND (abbé Jean-Joseph) 12
ROULHAC (chanoine Antoine) 33
ROUSILLON 55

S

SAINT-RÉGEANT 70
SANSON (Charles-Henri) 55
SAULNIER (Jean-Joseph) 16
SAUVAGE (Bernard) 41, 67
SOURY (Jacques) 37
SOURY (Louis) 29

T

TALLIEN (général) 72
TARDIVET du REPAIRE (Jean-Baptiste) 47
TEXIER (Joseph-Martial) 15
TIQUET (abbé Jean) 12

V

VERGNIAUD (Pierre-Victurnien) 16
VIDAUD de la BARRE (François) 45
VIRAUD de SOMBREUIL (Charles-Eugène-Gabriel) 43
VIRAUD de SOMBREUIL (Charles-François) 23
VIRAUD de SOMBREUIL (François-Antoine-Ladislas) 23
VIROT de SOMBREUIL (Ladislas) 65
VIVIEN (Louis) 53
VOLONDAT (Joseph) 15

W

WARREN (Sir John) 69

C.G.H.H.M.L
26 rue de Nexon
87000 LIMOGES

mise en page
Alain LANSADE

1999

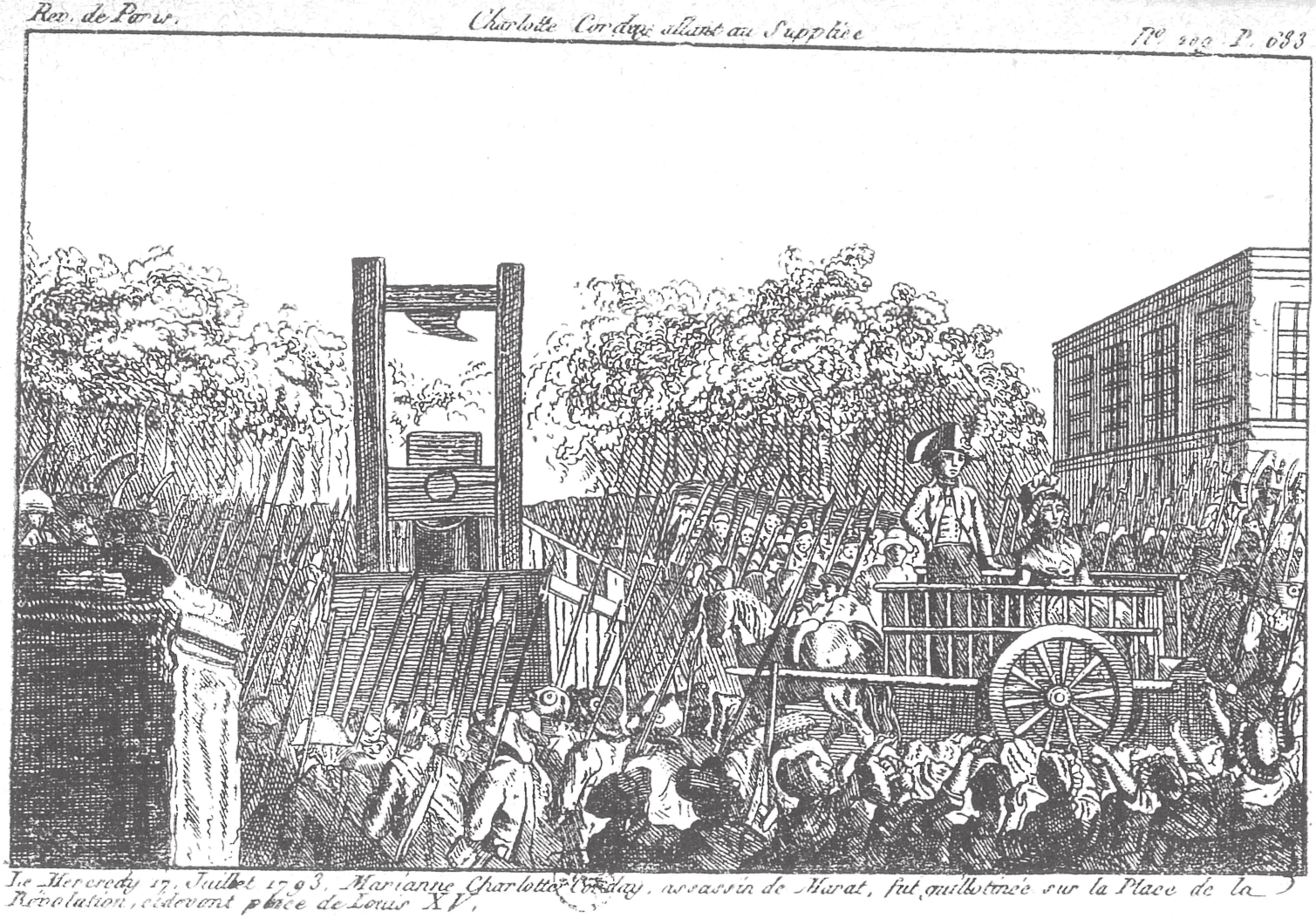

L'exécution de Charlotte Corday d'après le n° 209 des *Révolutions de Paris*.
On remarquera la forme curieusement fantaisiste du couteau.